

L'Action NATIONALE

Volume LXXVII, numéro 2, octobre 1987

**À QUAND UN VÉRITABLE
SOMMET FRANCOPHONE?**
(page 101)



Photo prise lors de la réception organisée, le 26 août 1987 par le Mouvement Québec Français, pour marquer le dixième anniversaire de la Charte de la langue française. Lucie Laurier, porte-parole des jeunes, à cette occasion, remet au Docteur Camille Laurin une reliure de luxe du Livre blanc sur la politique québécoise de la langue française, publié en mars 1977, ainsi que du texte de la Loi 101, telle que promulguée le 26 août 1987.

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président du Conseil:	Directeurs:	
Yvon Groulx	Richard ARÈS	Alban JASMIN
	Thérèse BARON	Marcel LAFLAMME
	André BEAUCHAMP	Jean-Marc LÉGER
	René BLANCHARD	Georges MEYERS
Vice-président:	Paul-A. BOUCHER	Denis MONIÈRE
Delmas Lévesque	Jacques BOULAY	Jacques-Yvan MORIN
	Guy BOUTHILLIER	Anna L-NORMAND
	Michel BROCHU	Jean-Marcel PAQUETTE
	Louise C.-BROCHU	Charles POIRIER
Secrétaire:	Marcel CHAPUT	Juliette RÉMILLARD
Gérard Turcotte	Jean-Charles CLAVEAU	Gilles RHÉAUME
	Claude DUGUAY	Jean-Jacques ROY
Trésorier:	Pierre DUPUIS	André THIBAudeau
Jean Genest	Philippe GÉLINAS	

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 845-8533

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXVII, numéro 2, octobre 1987

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD TURCOTTE:	Éditorial	99 ✓
NICOLE BOUDREAU:	À quand un véritable sommet francophone?	101 ✓
	La Déclaration de solidarité des pays de langue française	106 ✓
GUY BOUTHILLIER:	L'accord du Lac Meech: aucun pouvoir nouveau au Québec	108 ✓
	Le français doit être la clé du Québec	113 ✓
JULIEN HARVEY:	Une politique de convergence naturelle ..	122 ✓
DELMAS LÈVESQUE:	Message à des stagiaires africains	129 ✓
GILLES RHÉAUME:	«Vive le Québec libre», vingt ans après ..	136 ✓
COALITION QUÉBÉCOISE:	Non au libre-échange	140 ✓
ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES:	Cent cinquantième anniversaire des Patriotes	148 ✓
	Pétition au gouvernement du Québec ...	151 ✓
RICHARD LECLERC:	Les chemins de fer sous juridiction québécoise	152 ✓
CONFÉRENCE DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES:	Déclaration	161 ✓
MICHEL BROCHU:	Le réseau routier du Québec: objectifs pour l'an 2000	163 ✓
ROSAIRE MORIN:	En marge de l'actualité nationale	168 ✓
GÉRARD TURCOTTE:	Trois livres de grande actualité	175 ✓
ROSAIRE MORIN:	Section économique	177 ✓
	Des trouvailles et des réussites merveilleuses	179 ✓
	Les gouvernements bâtissent un régime d'entretenus qui conduit au sous-prolétariat	183 ✓

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: GÉRARD TURCOTTE

Administrateur: JEAN GENEST

Administrateur-adjoint: DONAT PLANTE

Secrétaire: MONIQUE TREMBLAY

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00	50,00
Abonnement de soutien	35,00	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ème} trimestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

Éditorial

par GÉRARD TURCOTTE

Directeur

L'avenir du Québec

En septembre 1986, la Ligue d'action nationale adoptait un MANIFESTE établissant notamment ses objectifs et ses priorités dans l'orientation de ses actions et des thèmes de la revue. Depuis l'adoption de ce manifeste, les efforts ont surtout porté sur les questions linguistiques et sur la souveraineté politique du Québec. Le moment est certainement venu de s'attaquer à une priorité qui nous semble majeure à l'heure actuelle pour l'avenir du Québec, soit la démographie. Voici, à ce sujet, l'objectif que s'est fixé la Ligue:

adoption, dans les plus brefs délais, d'une politique et d'une législation qui viennent au secours de la famille québécoise, facilitent son plein épanouissement et favorisent le regain de natalité, afin de mettre fin au déclin démographique alarmant que connaît présentement le Québec.

En 1960, le Québec enregistrait l'un des taux de fécondité les plus élevés de l'Occident. Mais de 1960 à 1972, ce taux diminuait de 55 pour cent. En 1987, le Québec connaît l'un des plus faibles taux de natalité du monde. Alors qu'il faut en moyenne 2,1 enfants par femme pour assurer la stabilisation du nombre d'habitants dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul, le nombre de naissances a baissé à 1,46 au Québec, en 1984. C'est le troisième plus faible niveau au monde, derrière l'Allemagne fédérale et le Danemark.

La baisse de population est inévitable, puisque l'immigration nette est déficitaire. De nouveaux venus s'établissent au Québec, mais des Québécois de diverses souches vont s'installer en Ontario, dans l'Ouest et aux États-Unis. Jusqu'en 1966, le solde migratoire était favorable, mais depuis, il est négatif.

Depuis 1961, l'accroissement quinquennal de la population du Québec diminue constamment. En 1998, la population totale

n'augmentera plus. Le nombre des naissances diminuera sans cesse et le nombre des décès croîtra d'année en année.

En l'an 2003, les décès dépasseront le nombre des naissances. À long terme, le déclin peut devenir catastrophique. Certains envisagent que la population du Québec serait inférieure à cinq millions d'habitants vers l'an 2050.

D'où la nécessité d'une politique de population et d'une politique familiale. Le gouvernement du Québec devrait remplacer le présent ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration qui se préoccupe principalement de l'accueil des immigrants, par un ministère de la Population et créer un ministère de la Famille. Ces ministères devraient être dotés de pouvoirs étendus et de moyens financiers considérables et être présents dans toutes les commissions internationales qui étudient les problèmes de population, de la famille et de la migration.

Dans l'immédiat, le gouvernement doit établir sa politique familiale, incluant une politique de natalité, contrairement à ce qui a été annoncé récemment. Le gouvernement et tous les organismes préoccupés du déclin démographique du Québec doivent réaliser des programmes d'éducation populaires pour sensibiliser toute la population au problème démographique qui constitue un défi majeur pour le Québec français. Tous les aspects doivent être vulgarisés: natalité, famille, émigration, immigration et politique de population.

Pour sa part, la Ligue d'action nationale, consciente que l'avenir du Québec est en jeu, élabore pour un avenir rapproché, des actions concrètes qui mettront en évidence l'impact du déclin démographique et proposeront des éléments de solution susceptibles de contrecarrer ce déclin.



À quand un véritable Sommet de la francophonie?

par NICOLE BOUDREAU
présidente générale de la SSJB-M

Ne réussit pas à manier l'humour qui veut. Et pourtant, s'il est un sujet qu'il faudrait à notre sens traiter avec une pointe d'humour, c'est bien le récent Sommet des pays francophones. C'est comme pour les «pigeons», ne vaut-il pas mieux en rire, qu'en pleurer?

Si peu de voix discordantes ont jailli tout au long de ce que nous appellerons «L'épopée du Sommet de Québec» qu'il est fort intimidant de faire entendre la nôtre. En effet, comme celle-ci s'accorde fort peu avec la majorité des voix qui se sont déjà exprimées sur le sujet, sans doute devons-nous laisser «l'histoire» arbitrer le différend et trancher en faveur de l'une ou l'autre des perceptions.

Car ce que nous en pensons, nous, de ce Sommet n'a pas grand chose à voir avec les propos, irons-nous jusqu'à dire dithyrambiques, des personnes y ayant été associées de près ou de loin, ou encore ceux, fort élogieux et enthousiastes pour la plupart, de notre presse locale et même de la presse internationale, surtout la presse française qui, rappelons-le, avait pratiquement boudé le Sommet de Paris, lui accordant très peu d'espace dans ses colonnes.

Il est évident que pour un organisme comme le nôtre, qui baigne dans la francophonie, ou plutôt dans «les problèmes de la francophonie», à cœur d'année, il y avait dans tout ce déploiement artificiel matière à réflexion, peut-être même à suspicion; une certaine méfiance pour ne pas dire une méfiance certaine vis-à-vis de cette démonstration, parlons donc d'exhibition de la francophonie.

Notre malaise «pré-Sommet», dû en bonne partie aux angoisses qui nous assaillent et aux sombres perspectives qui

nous guettent en tant que parlants français d'Amérique, n'a toutefois connu son summum qu'au moment où ce vaste étalage, cette gamme presque complète, tant de gouvernants que de types de gouvernements (le quart des dirigeants de la planète, s'est-on évertué à nous répéter) s'est retrouvé au cœur de la capitale, ceinturé par un rempart humain érigé pour assurer ordre et sécurité.

Tous reliés au monde de la francophonie, certains par un fil tellement mince, tellement ténu, qu'il aurait pu, qu'il pourrait se rompre à tous moments, ils venaient à *Québec, Canada*, pour raffermir des liens naturels et consolider des projets de coopération déjà ébauchés lors de leur première rencontre à Paris.

Michel Roy le rappelait dans un éditorial «post-Sommet»: «Le but premier de ce regroupement de peuples n'est pas la défense et l'illustration de la langue et de la culture françaises. La finalité essentielle de la communauté en voie de structuration est plutôt de réunir des États en vue d'entreprendre des actions communes contribuant au mieux-être matériel et culturel de chacun.» (*La Presse*, le samedi 6 septembre 1987)

Donc, si nous avons bien compris, et cette définition de la vocation du Sommet nous apparaît très claire, le Sommet des pays francophones, ce n'est surtout pas l'endroit pour parler francophonie. La langue commune n'y devient que prétexte!

Il est heureux et on comprendra qu'au Québec, dans ce contexte, les «fanas» de la langue de Molière n'aient pas mis trop d'espoir et n'aient pas placé trop d'attentes dans la tenue de ce Sommet pour tracer des voies d'avenir, des perspectives nouvelles, réalistes et encourageantes pour une francophonie nord-américaine qui à l'instar de la francophonie mondiale, admettons-le, bat de l'aile. Non, le Sommet, ce n'était pas l'endroit pour en parler.

Il fallait plutôt, à l'occasion de cette rencontre historique, envisager des actions communes contribuant au mieux-être matériel et culturel de chacun!

Le mieux-être matériel d'abord. Il n'y a pas lieu, en effet, de parler haut et fort de liens privilégiés issus de notre état de parlants français quand une dette de plus de 300 000 000 000\$

est effacée par le pays hôte, le Canada en l'occurrence, qui, l'aurions-nous oublié, est un État d'abord et avant tout majoritairement composé d'anglophones. Un beau cadeau de «l'anglophonie» à la «francophonie». Glissons sur cela, voulez-vous? Nous, ça nous gêne et ça nous embarrasse.

Ce qui nous gêne et nous embarrasse aussi dans tout cela, c'est la bienveillance frisant la condescendance dont étaient enrobés les petits gestes, les sourires mielleux, les propos eux-mêmes déjà enveloppés de sirop d'érable.

Ce qui nous gêne et nous embarrasse aussi, c'est l'auréole de bonne conscience dont pourront maintenant se parer nos dirigeants, messieurs les premiers ministres Mulroney et Bourassa, les artisans incontestables et incontestés de ce grand moment, de cette habile mise en scène. Qui donc osera maintenant prétendre que le Canada étouffe les aspirations linguistiques légitimes de sa minorité? Qui donc osera maintenant songer un seul instant que les dirigeants du gouvernement du Québec ne mettront pas tout en œuvre pour assurer le service et le développement du français au Québec?

Ce qui nous gêne et nous embarrasse également au-delà de tout ce que nous pourrions écrire, c'est une phrase comme celle-ci, premier paragraphe d'un article-bilan du Sommet: «Grâce à la bienveillante complicité de Bryan Mulroney, le Sommet des pays francophones a représenté un succès diplomatique pour la délégation Canada-Québec. En outre, M. Bourassa sait bien que le Québec n'aurait jamais pu profiter d'une telle tribune internationale il y a quelques années, du temps de Pierre-Elliot Trudeau.» (*La Presse*, le mardi 8 septembre 1987)

Mais enfin, cette petite mine d'or, cette richesse naturelle inexploitée jusqu'à ce jour, ce français du cœur de l'Amérique, véritable pétrole du pays de l'or noir, ne gicle-t-il pas d'abord et avant tout du Québec? Par quel habile jeu de propagande, par quel miracle de marketing laisse-t-on croire à la population du Québec tout entière qu'elle doit à la bienveillance, au sens de la diplomatie d'un premier ministre canadien, le privilège d'exercer le rôle qu'elle est en droit de revendiquer au sein de la francophonie mondiale? Ne sait-on pas que c'est le Québec même qui «légitimise» la présence du Canada à ce Sommet des pays fran-

cophones et non l'inverse? Le Québec devra-t-il éternellement être tributaire des états d'âme et de l'état d'esprit des chefs de gouvernement, fussent-ils canadiens ou français, pour savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il doit faire? Ce qui nous amène à traiter sommairement du *mieux-être culturel*.

Le Sommet de Québec n'ayant quand même pas été uniquement l'occasion pour nous, riches pays du Nord, de jeter de la poudre aux yeux et quelques millions de dollars aux pays du Sud, il devient implicite et naturel que ses suites auront des incidences sur notre *mieux-être culturel*.

C'est un secret de polichinelle qu'ici au Québec la langue et la culture sont fort étroitement liées. Nos origines françaises, l'attachement indéfectible que nous avons toujours eu envers notre langue ont en quelque sorte défini notre culture et surtout sa spécificité par rapport au reste du Canada et de l'Amérique.

Il s'avère donc logique d'imaginer que les actions communes contribuant à notre mieux-être culturel, non dans le sens de mieux connaître et d'apprivoiser les autres cultures, cela va de soi, mais plutôt dans le sens d'exprimer la sienne propre, contribueront également et par ricochet à notre mieux-être linguistique.

Or, à l'occasion du Sommet de Québec, s'il est une chose intéressante qu'il nous a été donné de constater, c'est bien que la langue française et la culture des pays participants ne vont pas toujours automatiquement de pair. Plusieurs délégations en étaient la preuve irréfutable. De plus, il suffisait de prêter une oreille attentive aux propos à peine voilés de certains analystes ou chefs d'État pour comprendre les séquelles toujours vivantes du colonialisme français. Il n'est pas question ici de refaire l'histoire, encore moins de l'interpréter, il n'est pas question non plus de négliger l'intérêt d'échanges culturels, il s'agit plutôt de regarder froidement la situation et de s'interroger, et qui mieux est d'interroger nos dirigeants, sur le sens de ce que sera pour nous ce mieux-être culturel, sur le sens même d'un Sommet où l'on a la curieuse impression que l'essentiel a été évacué au profit de l'accessoire.

Revenons à cette habile mise en scène à laquelle nous faisons allusion. Deux acteurs principaux: le Canada et le Canada-Québec (c'est ainsi que l'on désignait le Québec dans les documents officiels); un rôle de soutien: la France et comme vedette du prochain épisode: le Sénégal. Quant aux autres: des figurants, un chœur ni plus ou moins. Voilà la vision que nous avons eue du monde francophone. Une vaste scène éclairée de mille projecteurs, on s'y agite, on s'y encense mutuellement, on se farcit les canapés au même rythme que les beaux discours; une arrière-scène, là où fourmille une activité débordante et finalement les coulisses, là où se jouent les véritables enjeux, là où s'échafaudent les petites intrigues. Et le public, ce bon peuple qui regarde tout cela, la francophonie en «spectacle» mettant en vedette... Le peuple, mais au fait le peuple, qu'est-ce qu'il pense de tout cela? Il n'était pas très présent, ni très visible à ce Sommet. Nous non plus, d'ailleurs. Trop contestataires peut-être, trop angoissés, trop accablés par les menaces qui guettent cette francophonie que nous nous plaignons davantage à défendre, à promouvoir et à vivre qu'à exhiber.

Nous n'avions pas été conviés à cette soi-disant belle fête de la francophonie, nous aurions pourtant aimé y assister. Qui sait, peut-être aurions-nous mieux compris. Notre organisme, dont certains, par méconnaissance de l'histoire du Québec sans doute, ont tendance à minimiser l'importance et le rôle dans le développement et l'accomplissement du Canada français, avait pourtant gagné ses galons et méritait d'être de la fête. Mais qu'à cela ne tienne, on n'en est pas à un paradoxe ou à une incohérence près.

Maintenant que les projecteurs sont éteints, maintenant que la visite nous a quittés et même si l'on sait qu'elle n'était pas venue pour discuter de la défense et de l'illustration de la langue et de la culture française, que va-t-il advenir au quotidien de cette langue et de cette structure, ici au Québec, en Amérique? À combien de ces Sommets pourra-t-on encore assister en toute légitimité (l'un des mots chou-chou de la presse pendant la tenue du Sommet), à quant un véritable Sommet de la francophonie où l'on pourra *librement* et *légitimement* parler de la défense et de l'illustration de la langue et de la culture françaises?

La Déclaration de solidarité des pays de langue française

Réunis en séance plénière au terme des travaux du 2^e Sommet de Québec, les chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français ont adopté à l'unanimité le vendredi 4 septembre une Déclaration de solidarité. En voici le texte intégral.

Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987:

NOUS FONDANT sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions;

NOUS INSPIRANT du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement;

RECONNAISSANT l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation;

CONVENONS que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération;

que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous;

que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

À ces fins, nous, les chefs d'État et de gouvernement

RÉAFFIRMONS notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire;

INCITONS l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples.



L'accord du Lac Meech: aucun pouvoir nouveau au Québec

par GUY BOUTHILLIER
porte-parole du Mouvement Québec Français

Texte du mémoire présenté le 25 août 1987 à Ottawa, par le Mouvement Québec Français, au Comité mixte spécial sur l'entente constitutionnelle de 1987.

Le Mouvement Québec Français est l'instrument que se sont donné pour défendre d'une seule et même voix leurs idées en matière linguistique dix grands organismes profondément ancrés dans la société québécoise:

ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS
DE FRANÇAIS
CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC
MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
UNION DES ARTISTES
UNION DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

L'originalité et la force du Mouvement Québec Français tiennent au fait qu'il est le fruit d'une alliance des milieux de l'agriculture, du syndicalisme, de l'enseignement, des arts, de la littérature et de la tradition patriotique. Et s'il n'est pas la seule alliance au Québec, assurément il est la seule alliance pour le Québec français, la seule aussi qui, parce qu'elle plonge ses racines aussi profondément dans le tissu social (l'ensemble des organismes membres regroupent près d'un million d'adhérents), n'a pas besoin d'être tenue à bout de bras par les pouvoirs publics.

Voici plus de quinze ans maintenant que nous sommes dans la bataille. Dans ce combat, nous appuyons tout ce qui contribue à reconnaître à l'autorité québécoise le droit d'agir en matière linguistique, et tout ce qui, dans l'exercice de ce droit, contribue à renforcer le statut et la place de notre langue, pour qu'au Québec il y ait «du français partout, du français pour tout, du français pour tous».

C'est dans cet esprit que nous avons applaudi, le 26 août 1977 — il y aura donc dix exactement demain — à l'adoption de la Charte de la langue française qui traduisait enfin, après tant de tâtonnements et d'hésitations, notre volonté de sortir le français de sa position d'assiégée pour en faire la langue connue, pratiquée et recherchée par tous et pour ainsi créer, en Amérique du Nord, une société qui se distingue de toutes celles qui l'entourent, la seule en tout cas capable d'apporter à cette Amérique un élément vivant, crédible et permanent de différence culturelle.

C'est dans ce même esprit que nous combattons tout ce qui, en matière de langue, enlève à l'autorité québécoise pour donner à d'autres, comme nous combattons aussi tout ce qui affaiblit le français, notamment toutes ces formules «bilinguistes» qui, sous prétexte de juxtaposer deux langues, viennent en fait superposer une langue à l'autre. C'est pourquoi nous avons dénoncé en son temps la constitution du 17 avril 1982, dont les auteurs semblent avoir puisé dans leur refus du «Bill 101» le principal moteur de son adoption, et dont ils ont fait une machine de guerre contre notre Charte de la langue française. Enfin, c'est dans cet esprit que nous dénonçons aujourd'hui le texte du 3 juin 1987, qui se situe dans l'exact prolongement de celui du 17 avril 1982.

Vous le voyez donc, Mesdames et Messieurs, il y a une opposition irréductible entre notre volonté de faire un Québec français et votre système constitutionnel. C'est ce que nous sommes venus vous dire aujourd'hui. Pour dissiper tout malentendu. Pour que le Canada anglais ne s'adonne pas à l'autosatisfaction ni surtout ne s'abandonne à l'illusion — née à l'époque où le Québec se contentait de peu et ranimée par la participation à cette affaire de l'équipe actuellement au pouvoir à Québec — que l'adoption du texte du 3 juin pourrait enfin régler ce conflit vieux de deux siècles. Bref, pour que les choses soient claires entre vous et nous. Nous vous en remercions.

Le français est menacé au Québec. Mais le combat qu'il mène pour sa langue est inégal, car le Québec est aux prises avec un géant. Comment en serait-il autrement sur ce continent d'un quart de milliard d'Anglophones, et placés comme nous le sommes dans le voisinage immédiat de la plus puissante machine de guerre, de production et d'idées que l'humanité ait connue?

Aussi bien, faut-il, pour enfin donner sa chance à cette expression particulière de l'histoire de l'humanité qui s'appelle le Québec, contrebalancer l'énorme poids des hommes, des choses et des volontés de puissance par le poids du Droit. Or, cette formidable inégalité de fait au profit de l'anglais, bien loin d'être atténuée par le Droit, est, au contraire, aggravée par l'ordre constitutionnel canadien — celui de 1867, qu'est venu alourdir encore plus l'additif de 1982 — qui, en venant entraver l'effort du Québec pour créer un rapport de forces un peu moins défavorable à sa langue, vient fournir des armes à Goliath contre David.

C'était vrai déjà des entraves mises en place en 1867, notamment de cet article 133 qui, nul doute à cause de sa puissance symbolique et, sans doute aussi, de sa valeur interprétative, reste toujours imposé au Québec (malgré les recommandations en sens contraire de la commission Pépin-Robarts) et qui place l'autorité québécoise dans la position singulière, et pour tout dire, absolument unique au monde, de se prétendre d'une seule langue officielle tout en étant contrainte d'adopter ses lois et de laisser fonctionner ses tribunaux dans une autre langue!

Cela est vrai aussi, cela est vrai surtout des entraves ajoutées opportunément par la constitution de 1982, dont les auteurs refusent que le Québec donne à ses écoles françaises une trop grande ouverture à l'égard de ceux qui viendraient vivre chez lui, et qui s'opposent à ce que prenne forme cette petite aire d'unilinguisme français qu'en contrepoids de l'énorme présence qu'assure à l'anglais l'appareil économique du continent, le législateur québécois avait eu l'audace de prétendre se tailler pour sa langue dans l'affichage et la publicité commerciale.

Aussi, c'est bien parce que son droit constitutionnel est ainsi fait que l'on est forcé de constater que, dans le combat qui oppose le Québec au géant américain, le Canada a choisi de se

ranger du côté de ce dernier. Ce parti pris pour le plus fort et contre le plus faible, on laissera à chacun le soin de l'apprécier. Mais qu'il nous soit permis de regretter ici que c'est en invoquant les idéaux de liberté et d'égalité que le Canada adopte la position qui est la sienne.

Dans les textes qui sont actuellement soumis à votre étude, toutes ces entraves demeurent. Dans le texte du 3 juin, en effet, il n'y a aucun pouvoir nouveau pour le Québec en matière de langue. Rien pour le français, langue de l'État. Rien pour le français, langue de l'école. Rien pour le français, langue de l'économie. Rien, par conséquent, pour le français, langue de l'immigration. À la place, et en quelque sorte en consolation, on y trouve une vague phrase sur une société qui reste indéfinie mais qui, de toute évidence constitutionnelle, n'est pas le Québec français.

Ce que nous dénonçons dans l'opération du 3 juin, c'est la lettre, parfaitement insuffisante, nous venons de le dire. Mais c'est aussi un certain discours qui l'accompagne. Deux faits méritent d'être dénoncés:

1- L'équation qui est souvent faite entre les Anglophones du Québec et les Francophones hors Québec est fallacieuse, car elle n'est pas conforme à la réalité des choses. En effet, au Canada, il y a une majorité et elle est anglophone, et une minorité, et elle est francophone. Les Anglophones du Québec appartiennent à cette majorité — et, au-delà, à la majorité continentale nord-américaine —, et cette appartenance donne à leur langue au Québec force, assurance et prestige. Quant aux Francophones, ils sont minoritaires, avec des conséquences moins graves au Québec, où ils font nombre, qu'ailleurs au Canada. C'est pourquoi tous les gouvernements du système politique canadien ont le devoir de contribuer à la défense et à la promotion du français: le gouvernement du Québec par une politique de langue majoritaire, les autres gouvernements par une politique de langue minoritaire. Ce que les gouvernements du Canada anglais font pour les Francophones de leurs territoires, ils le font en sachant que cela n'atténue en rien la suprématie de leur langue. Ils doivent continuer dans cette voie, sans transformer ces éléments d'une politique de convivialité culturelle en une machine de guerre contre la Charte de la langue française, qui

reste le plus sûr garant de l'énergie nouvelle dont font preuve les Francophones hors Québec.

2- Cette action que le Canada anglais mène contre la Loi 101, c'est au nom de ses intérêts collectifs qu'il la poursuit. Cela est un fait de la vie, que l'on retrouve du reste partout où s'affrontent les peuples et leurs langues. Ce fait, nous l'acceptons comme tel, et nous dénonçons le discours de ceux qui, pour avancer leur propre intérêt national, masquent cet affrontement des volontés collectives sous les traits d'une affaire purement individuelle.

* * *

Ce combat que nous menons depuis plus de quinze ans — et qui passe aujourd'hui par l'épisode qui nous amène ici aujourd'hui — est long, difficile, hasardeux, et — avouons-le — à l'issue incertaine, car, contrairement à d'autres, nous, c'est à plus fort que nous que nous nous attaquons.

Ce combat, c'est bien entendu d'abord pour nous-mêmes que nous le menons, pour faire du Québec, enfin rassemblé dans une même langue commune, une véritable société unie, et non un simple rassemblement hétéroclite de groupes disparates vivant séparés les uns des autres, quand ils ne sont pas dressés les uns contre les autres.

Mais ce combat, nous le menons aussi pour d'autres. Pour le Canada anglais qui, s'il la trouve conforme à son passé, trouvera, nous l'espérons, contraire à son avenir la lutte qu'il mène au français, car lui, qui n'est pas tellement moins que nous aux prises avec le géant américain, aurait intérêt, plutôt que d'avoir en son sein un peuple minorisé et plus ou moins résigné, à trouver à ses côtés un allié sûr et déterminé, enhardi par le combat et dont la force serait le gage de sa propre force. Mais au-delà du Canada anglais, nous savons que le combat que nous menons servira la cause de toutes les langues et de toutes les cultures qui, partout dans le monde, subissent semblable pression et qui puiseront dans nos luttes et dans nos succès la preuve que le combat est nécessaire et que la victoire est possible.

• • • • •

Le français doit être la clé du Québec

par GUY BOUTHILLIER

porte-parole du Mouvement Québec Français

Le 11 août 1987, le Mouvement Québec Français comparaisait devant la Commission de la culture de l'Assemblée nationale qui siégeait sur le niveau d'immigration au Québec en 1988 et 1989. Nous reproduisons le texte de son mémoire qui suscita beaucoup d'intérêt, sauf de la part de la ministre Louise Robic qui déclara n'avoir aucune question à poser.

«La question linguistique va au cœur du problème québécois», constatait Robert Bourassa devant l'Assemblée nationale en novembre 1969. Et parce qu'elle est fichée au cœur du problème québécois, la question linguistique colore, marque et pénètre la plupart des grands problèmes qui se posent au peuple du Québec. C'est pourquoi il y a peu de questions qui ne concernent pas le Mouvement Québec Français, cet instrument commun que se sont donné voici maintenant 16 ans pour défendre leurs idées en matière linguistique les dix grands organismes que vous savez.

En tout cas, s'il devait y avoir quelque domaine qui échappe aux préoccupations du Mouvement Québec Français, ce n'est assurément pas le cas de l'immigration internationale, qui a toujours été étroitement liée, dans notre histoire nationale, à la rivalité des langues française et anglaise, et qui, de surcroît, occupe une place considérable dans la vie professionnelle de nos travailleurs et travailleuses de la CSN, de la FTQ et de l'UPA, de nos enseignants et enseignantes de l'APM, de l'AQPF et de la CEQ, tout en alimentant la réflexion de nos créateurs de l'Union des Artistes et de l'Union des Écrivains — les véritables professionnels de la langue! — et en inspirant l'action patriotique que mènent le MNQ et, tout particulièrement, la SSJB de Montréal,

ce territoire où l'immigration allophone concentre plus des quatre cinquièmes de ses effectifs au Québec.

Défis de l'immigration internationale

Outre les risques possibles sur les plans de l'économie, de la santé et de la sécurité nationale — qui ne nous intéressent pas ici, car nous savons que nos États disposent des moyens de veiller au grain —, l'immigration internationale présente-t-elle des problèmes d'ordre culturel et linguistique? La réponse varie suivant les situations.

Dans certains cas, l'immigration est tellement ressemblante à la société d'accueil qu'elle ne pose pour ainsi dire aucun problème: tel a été le cas, heureux entre tous, du Canada anglais dans les rapports qu'il a longtemps pratiqués avec l'immigration britannique dont il partageait la même langue, la même citoyenneté et les mêmes sentiments patriotiques (ce qui a sans doute contribué à créer dans ce pays un préjugé favorable à l'endroit de toute immigration). Dans d'autres cas, les différences de langue et de culture donnent lieu à des problèmes pratiques réels, mais parfaitement surmontables, en tout cas nullement angoissants. Dans ces cas, en effet, la bonne volonté des immigrants — et la puissance de conviction de la société d'accueil! — sont telles qu'il suffit d'un peu de patience et de quelques moyens techniques pour fixer les nouveaux arrivants sur la réalité nationale et rassurer la société d'accueil sur la permanence de cette réalité. C'est l'expérience de la plupart des grandes sociétés d'accueil d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Sud et d'Amérique du Nord.

Particularité du cas québécois

À cet égard, cependant, le Québec présente un cas particulier. Non pas par les niveaux atteints ici par l'immigration internationale, qui sont réels bien qu'inférieurs à ceux que l'on enregistre en Ontario ou dans le Canada de l'Ouest. Non pas non plus par l'acuité des problèmes d'adaptation, car il s'est bien trouvé historiquement sur le territoire du Québec une structure pour accueillir et intégrer l'immigration internationale.

Cette particularité du Québec trouve son origine dans le fait que s'y côtoient sur un même territoire deux sociétés organisées

capables de prétendre au titre de société d'accueil et que, des deux, c'est la société minoritaire anglophone qui a assuré à son profit — et au détriment de la société majoritaire francophone — l'accueil et l'intégration de l'immigration internationale. Le bilan historique qu'on pouvait tracer dans les années 1960 était on ne peut plus clair: dans la rivalité qui opposait, sur le plan de l'immigration comme sur d'autres, les sociétés francophone et anglophone, c'était la société anglophone qui triomphait et la société francophone qui était déclassée.

Au demeurant, comment en aurait-il été autrement? D'un côté, en effet, on trouvait une société forte, sûre d'elle-même, conquérante, et, de l'autre, une société faible, incertaine, minorisée. D'un côté, une société qui s'organisait pour assimiler et, de l'autre une société qui luttait pour ne pas être assimilée. D'un côté, une société qui se réjouissait de voir arriver de nouveaux renforts, de l'autre une société qui pleurait de voir ses propres effectifs partir vers les États-Unis en groupes si nombreux que leur mouvement d'émigration constitue l'une des belles saignées démographiques qu'ait eu à subir un peuple.

Ce déclassement du Québec français comme société d'accueil, certains ont voulu — et parfois même le font encore — lui trouver une explication purement «culturaliste». L'explication est un peu courte, mais elle a la vie longue, sans doute parce qu'elle sert des intérêts bien établis.

Heureusement, la société francophone ne s'est pas laissée paralyser par cette explication. Ayant enfin compris l'absolue nécessité pour elle d'assurer l'accueil et l'intégration de l'immigration internationale, elle s'est mise à la tâche de s'en donner les moyens. Mais pour cela, il a fallu d'abord qu'elle se heurte à la société anglophone, qu'elle devait au préalable déloger de cette fonction qu'elle remplissait si efficacement et depuis si longtemps. C'est ça la véritable particularité du Québec: un lieu où une société d'origine lutte pour se substituer à une autre comme société d'accueil de l'immigration internationale.

On le voit, le problème de l'immigration au Québec, c'est d'abord le problème des rapports entre Francophones et Anglophones. Mais si cela est intéressant sur le plan théorique, cela n'en constitue pas moins un combat difficile à mener.

Mais ce combat est indispensable, tant serait lourds de conséquences pour nous l'échec sur ce plan, et le retour à la situation *ante*. Conséquences démographiques, bien sûr, mais aussi morales: chaque immigrant qui vient sur notre territoire et qui opte pour «l'autre» ne contribue-t-il pas à nous convaincre de notre propre inefficacité — voire même de notre inanité collective?

Quelques recommandations

Cette substitution d'une collectivité à une autre comme société d'accueil ne va pas de soi. Elle suppose une action de tous les jours, menée sur plusieurs plans à la fois. Elle fait appel au concours de tous, des dirigeants du pays comme des simples citoyens et citoyennes.

Le Mouvement Québec Français n'a pas la prétention de passer ici en revue tous les éléments d'une politique d'intégration à la société francophone. Il se bornera à appeler l'attention de votre Commission sur quelques aspects seulement, qu'il regroupe sous trois rubriques: l'École, l'État, la Naturalisation. Si certaines de ses suggestions ne sont pas inédites, d'autres, en revanche, lui semblent tout à fait nouvelles: il les lance aujourd'hui dans le débat, non pour étonner mais bien parce qu'elles lui semblent indispensables au succès de l'action entreprise.

L'École

Le problème de la langue d'enseignement des immigrants reste, chez nous, le principal et le plus délicat point de jonction entre la question linguistique et la question de l'immigration. Par l'importance de l'enjeu, ce problème a sollicité depuis vingt ans la réflexion de tous. L'acuité des débats qu'il a déclenchés (rappelez-vous Saint-Léonard!) n'a pas manqué d'ébranler certaines de nos grandes institutions. Le Parti libéral lui-même n'a pas échappé à ces déchirements, si l'on veut bien se rappeler que c'est cette question, plus que toute autre, qui a provoqué, à l'époque du *bill* 22, le retrait du parti de M. Jérôme Choquette, et l'éloignement du caucus de MM. George Springate et John Ciaccia.

La volonté de briser le mouvement d'adhésion massive de l'immigration à l'école anglaise s'est manifestée avec éclat dans

la Charte de la langue française d'août 1977, dont les articles 72 et 73 présentaient l'avantage de faire ce qui devait être fait sans introduire de distinctions selon la langue, l'origine ou la nationalité des enfants: il n'était pas banal, en effet, ce jour où il fut inscrit dans nos textes de loi que l'École française n'était pas moins digne d'accueillir le petit Anglophone de Toronto que les petits Italiens, Portugais ou Sri-Lankais qui viendraient à se présenter à nos frontières. Malheureusement, le Canada anglais ne l'a pas vu du même œil, et son refus l'a conduit à se donner la modification constitutionnelle que l'on sait, obtenue dans les conditions que l'on sait: l'article 23 de la loi constitutionnelle du 17 avril 1982 est venu frapper de plein fouet les articles 72 et 73 de notre Charte de la langue française.

Le Mouvement Québec Français a dénoncé à l'époque ce coup porté à notre législation. Plus récemment, il a regretté — et il regrette encore! — que les discussions constitutionnelles du Lac Meech n'aient pas été l'occasion de corriger cet état de choses. C'est sur un double motif que le Mouvement Québec Français fonde son opposition à l'article 23. Un motif de principe: pourquoi faudrait-il laisser s'introduire dans nos lois des distinctions suivant les personnes, pourquoi hiérarchiser les enfants selon leurs origines en créant en quelque sorte une catégorie «d'intouchables»? Un motif de prudence politique ensuite: dans nos régimes politiques, l'exception reconnue au profit d'une catégorie appelant le plus souvent son extension au profit de nouvelles catégories, ne risque-t-on pas d'aboutir, d'exception en exception, au rétrécissement de l'école française comme lieu d'accueil de l'immigration?

Cela est tout particulièrement vrai de l'objet qui nous occupe, l'article 23 (1.a) indiquant la voie vers une prochaine extension de l'exception déjà reconnue par l'article 23 (1.b). Cet article 23 (1.a) constitue même une invitation permanente et solennelle adressée à l'immigration anglophone à faire pression sur le gouvernement du Québec pour lui arracher le droit d'accès à l'école anglaise — ce qui serait particulièrement lourd de conséquences démographiques dans un pays où l'immigration en provenance des pays anglophones sera toujours importante. Aussi bien, avons-nous, au Mouvement Québec Français, la conviction que ces pressions ne manqueront pas — probable-

ment plus tôt qu'on ne le croit — de s'organiser et de se faire entendre. C'est pourquoi il nous apparaît prudent, pour nous épargner beaucoup de démagogie et de luttes fatigantes, d'en décourager dès maintenant toute manifestation par une déclaration solennelle, que nous demandons au gouvernement du Québec de faire, par laquelle il ferait connaître sa détermination de s'opposer formellement à toute pression qui lui serait faite dans le sens de l'article 23 (1.a).

La Loi 101 n'étend l'obligation de scolarité française qu'aux niveaux maternel, primaire et secondaire, sans doute selon l'idée qu'un jeune immigrant qui aurait fréquenté l'école française pendant toutes ces années serait bien préparé à vivre au Québec. Cette idée est juste. Cependant, en ne touchant pas au niveau collégial, la Loi 101 laisse sur le carreau ces jeunes immigrants qui, tout en étant encore aux études, ont passé l'âge du secondaire. Pour ceux-là, il nous apparaît qu'il faut ajuster la lettre à l'esprit de la Charte de la langue française, en établissant que l'obligation de scolarité française s'appliquera dorénavant aux immigrants reçus, jusqu'au niveau collégial inclusivement.

Beaucoup d'immigrants et d'enfants des communautés culturelles issues de l'immigration sont inscrits dans nos écoles anglaises: ceux en faveur de qui joue ce qu'il est convenu d'appeler la «clause Québec», ceux aussi qui ont obtenu une dérogation fondée sur un séjour temporaire, ceux encore dont les parents les avaient placés illégalement à l'école anglaise et dont le statut a été régularisé par une loi de juin 1986...

On se rappellera peut-être que certains, dans les années 70, proposaient le remplacement des écoles anglaises par des écoles françaises. La Loi 101 en a décidé autrement, ce que le Mouvement Québec Français accepte parfaitement. Encore faut-il s'assurer que l'École anglaise du Québec prépare ses élèves à vivre pleinement la vie d'une société de langue française. Cela suppose plusieurs choses, et d'abord une solide connaissance de la langue française, ce que prévoit, du reste, l'article 84 de la Charte. Or, c'est un fait d'expérience — dont nous ne pouvons, faute d'études, mesurer l'ampleur exacte — que des jeunes sortent de nos écoles anglaises sans vraiment connaître le français. Cette anomalie n'est dans l'intérêt de personne et devrait, par consé-

quent, être corrigée. Aussi bien, le Mouvement Québec Français demande-t-il ici à Madame la Ministre de l'Immigration de saisir de ce problème son collègue de l'Éducation en le priant de veiller à l'application rigoureuse de l'article 84.

L'État

Dans tout autre pays que le nôtre, l'immigrant sait d'emblée où il se trouve, et dans quelle langue vit le pays où il se trouve. Malheureusement il en va différemment chez nous, tant est présente ici la langue anglaise: tel est le prix de notre histoire britannique, de notre géopolitique nord-américaine et de notre lien politique particulier avec le Canada anglais.

Il faut donc s'employer, en tant que collectivité, à convaincre l'immigrant que le français est bel et bien la clé du Québec. Cela suppose un message qui soit dit et répété sans cesse et sans ambiguïtés, qui ne soit contredit, ni formellement par des propos qui iraient en sens contraire, ni même ni surtout implicitement, par un comportement qui irait à l'encontre: sans quoi, on entretient la confusion et, pire encore, on appelle la dérision sur nos objectifs.

Ce message, haut et clair, il appartient à chacun et à chacune d'entre nous de le porter, dans notre vie et dans nos activités de tous les jours. Mais si chaque citoyen a ici un rôle à jouer, si chaque domaine de l'activité sociale a sa place dans cette pédagogie, combien cela est plus vrai encore de l'État et de ceux et celles qui l'incarnent. Beaucoup serait à dire ici, et nous ne reprendrons pas aujourd'hui ce que nous disions ailleurs de l'article 133 de la Constitution de 1867 qui, en plaçant la langue anglaise là où il la place — au sommet de l'État! — ne vient assurément pas faciliter la compréhension du message nouveau que le Québec cherche à adresser à l'immigration.

Qu'il nous soit permis cependant de souligner un aspect peu souvent mentionné: celui des comportements et des pratiques linguistiques de ceux et celles qui, par leurs fonctions, représentent et symbolisent le Québec: les fonctionnaires et, plus encore, les élus à l'Assemblée nationale. Disons-le tout net: tout ce qui, dans leur comportement linguistique, vient inutilement contredire le message de francisation nous apparaît regrettable!

Bien entendu, faute d'enquête ou d'autres moyens, nous ne savons pas ce qui se passe dans le secret des bureaux: mais des bruits nous parviennent, qui ne sont pas sans nous inquiéter. En revanche, nous pouvons voir et apprécier ce qui se passe sur la place publique, et l'on a pu constater que ce n'est pas toujours par simple accommodement pratique que nos élus font usage de l'anglais: que penser par exemple de ces dirigeants politiques québécois qui présentent en anglais leurs vœux de circonstance aux lecteurs d'un journal grec de Montréal?

Le Québec est en droit d'exiger de ses élus qu'ils respectent l'esprit de la Charte de la langue française. C'est pourquoi nous nous permettons de demander à Madame la Ministre de l'Immigration qu'elle prenne l'engagement solennel, pour elle-même et pour le Gouvernement dont elle fait partie, de mettre ses comportements linguistiques en harmonie avec la politique de francisation qu'elle est chargée de mener.

La naturalisation

La naturalisation est un moment important dans la vie des futurs citoyens. Outre ses effets juridiques importants, celle-ci prend, en effet, aux yeux de celui qui l'obtient, une grande valeur symbolique. C'est pourquoi la cérémonie d'obtention n'est jamais banale, mais toujours plus ou moins solennelle. De ce fait, tout ce qui concerne cette cérémonie — la qualité de celui qui y préside, la langue dans laquelle elle se déroule — acquiert une grande importance symbolique.

Dans ces conditions, n'est-il pas temps de songer à mettre la cérémonie de la naturalisation au service de notre politique de francisation? Ainsi, si l'on obtenait que la cérémonie se déroule en français et que ce soit un représentant du Québec qui y préside, seul ou avec d'autres, n'aiderait-on pas l'intéressé à comprendre que «l'intronisation» dont il est le bénéficiaire se fait dans la société française du Québec, et dans nulle autre?

Et s'il est bon de faire jouer au profit du français la force symbolique de la naturalisation, ne serait-il pas plus efficace encore d'en faire jouer aussi la force d'incitation, en subordonnant l'acquisition de la naturalisation à la connaissance, par le candidat, de la langue française?

Bien sûr, ces questions relèvent de la compétence de l'autorité fédérale: mais qui nous dit que celle-ci n'accueillerait pas favorablement des représentations qui lui seraient faites en ce sens par le gouvernement du Québec? C'est dans cet esprit, et avec cet espoir, que le Mouvement Québec Français demande que le gouvernement du Québec, et son ministère de l'Immigration, amorcent des discussions dans ce sens avec les autorités d'Ottawa.

* * *

L'immigration internationale a besoin de nous et par conséquent nous oblige: telle est la leçon que l'on peut dégager d'elle; pour son appoint démographique, tout le monde le dit; pour sa contribution à notre développement économique, la plupart en conviennent; mais plus encore peut-être — cela on le dit moins souvent — pour ces leçons de volonté personnelle et de dignité collective que nous donnent ces immigrants issus de peuples qui savent de quel prix il faut payer le droit d'être soi-même. Donnons-nous les moyens de nous ouvrir à l'immigration internationale. Le jeu en vaut la chandelle.

• • • • •

Quand, le 19 décembre 1985, M. Jean-Pierre Chevènement était ministre de l'Éducation nationale de France, il déclara ce qui suit: «Apprendre à un petit Algérien à parler et à écrire un français correct, ce n'est pas participer au mépris de sa culture, c'est respecter son droit, celui d'être instruit à l'égal de ses camarades, et c'est lui donner toutes ses chances de réussir dans la société où il devra vivre.» Tout le Parlement applaudit ces paroles d'un chef du Parti Socialiste de France.

(Tiré de *Hommes et Migrations*, juillet 1987, p. 65.)

Une politique de convergence culturelle est préférable au multiculturalisme

par JULIEN HARVEY et THÉRÈSE BENGUEREL

Pour l'information de nos lecteurs, nous publions le texte du mémoire du CENTRE JUSTICE ET FOI, secteur des communautés culturelles, présenté à la Commission sur l'immigration à Québec le 12 août dernier. Suite aux nombreuses critiques qu'ont soulevés ses propos devant la Commission, le père Julien Harvey clarifiait sa position dans un texte qu'il rendait public le 26 août, et que nous reproduisons à la suite du mémoire.

Nous désirons concentrer notre mémoire sur les conditions indispensables, selon nous, à une immigration à niveau plus élevé qu'à l'heure actuelle.

À notre avis, la question de l'immigration est une question qui divise la population, de façon assez inévitable, un peu comme celle des grèves dans le secteur public ou le retour de la peine de mort. En effet, certains profitent de l'immigration, en plus des immigrants eux-mêmes. Ce sont les entrepreneurs, les marchands, les professionnels (clientèle augmentée); d'autres en souffrent, parce que l'immigration augmente le chômage dans leur domaine; ce sont surtout les ouvriers peu spécialisés, les jeunes.

Nous croyons que le gouvernement doit être conscient et franc sur cette question des aspects économiques de l'immigration au Québec: le Québec a davantage besoin de consommateurs que de citoyens¹. Et au plan macroéconomique on a démontré que l'immigration paie, à long terme; on devra également démontrer qu'au plan microéconomique (régional, court

1. Henri Sader, «Voleurs de Jobs?», RELATIONS, juillet-août 1987.

terme) l'immigration maintient inévitablement le chômage, surtout urbain (métropolitain dans le cas du Québec), surtout dans les secteurs sans spécialisation, et surtout chez les jeunes. Donc, une haute immigration requiert une politique du haut emploi, sinon du plein emploi.

Le gouvernement doit éviter de maintenir et de propager des slogans sans aucune base réelle au Québec: il n'est pas vrai que les immigrants acceptent des tâches que les Québécois refusent; il n'est pas vrai que les immigrants acceptent d'aller remplir des tâches dans les régions éloignées; il n'est plus vrai que les immigrants ont une criminalité moins élevée que celle des Québécois de vieille souche, etc.

Les résultats de l'accueil sollicité par nous des immigrants investisseurs² et entrepreneurs devraient être franchement reconnus: ils ajoutent beaucoup au capital disponible, mais ils n'apportent que très peu de créativité: la plus grande partie d'entre eux lancent des initiatives en compétition avec les entreprises et les investissements québécois déjà en place. Si bien qu'ils ne créent que peu d'emplois, même s'ils en maintiennent beaucoup.

La publicité en faveur de l'immigration sur le plan démographique, comme solution à notre dénatalité³, devrait tenir compte de certains facteurs bien vérifiés en Europe mais jamais cités ici: en particulier le fait qu'on a démontré que les groupes immigrants ne prennent que 12 ans pour adopter les habitudes de la population d'accueil, en particulier les habitudes de facilité; en conséquence, l'immigration ne peut compenser la dénatalité que si elle est continue. Également, il faudrait éclairer, pour le public, les raisons qui font que les états européens de l'ouest, dont la dénatalité est aussi sérieuse et parfois plus sérieuse que la nôtre (Allemagne de l'ouest!) refusent toute immigration, refusent toute stabilité à leurs travailleurs étrangers, rejettent les réfugiés (Italie!). Il est difficile de croire que ce qui est bon pour eux est mauvais pour nous. Et inutile d'ajouter

2. Josée Lamoureux, Résumé de l'Étude COJPEL Ltée, réalisée auprès des immigrants investisseurs établis au Québec entre 1983 et 1984. M.C.C.I.Q. Février 1987.

3. Commission French.

que le thème des espaces vides du Canada et du Québec est futile: 95% de nos immigrants s'établissent dans la métropole.

La question de la concentration massive des immigrants du Québec à Montréal doit être étudiée au plus tôt. Surtout sur le plan culturel, la conséquence de la situation actuelle sera de créer deux pays, Montréal et le reste du Québec, avec des conséquences très négatives (programmes scolaires, mass-media).

La proportion de minorités dites visibles (jaunes, noirs) doit être abordée franchement, malgré les protestations de certains milieux bien intentionnés mais peu réalistes. Si nous accueillons beaucoup de personnes de ces origines, et si en même temps la population ne les accepte pas, la conséquence immédiate est le chômage massif (on a démontré qu'il est 3 fois plus élevé chez les noirs que chez les autres immigrants⁴), le chômage et la criminalité des jeunes, des phénomènes qui amènent un plus fort racisme. Nous ne pouvons pas agir comme si les Québécois étaient des anges, pour ensuite les blâmer devant le malaise social croissant.

La survie de notre groupe national est liée à notre immigration. Mais elle l'est d'une façon ambiguë, si nous ne sommes pas parfaitement clairs sur l'option linguistique et culturelle des immigrants. Nous croyons donc que l'option francophone de tous doit être assurée par des institutions appropriées. Nous croyons également qu'une politique de convergence culturelle est préférable au multiculturalisme de la libre compétition tel que préconisé depuis plusieurs années par le gouvernement fédéral.

Dans ces conditions, nous croyons qu'un niveau beaucoup plus élevé d'immigration est possible et souhaitable et nous exprimons les recommandations ci-jointes.

Recommandations

1. Nous recommandons une augmentation de 5 000 immigrants par année à partir de 1988. Cependant, si les conditions que nous exprimons dans ce mémoire étaient remplies, nous recommandons de doubler ce chiffre.

4. Commission Abella.

2. Nous recommandons une réaffirmation de la politique de convergence culturelle et du contenu de la Loi 101, en ce qui regarde les immigrants et les réfugiés.

3. Nous recommandons une étude rigoureuse sur l'emploi et le chômage des minorités visibles, afin de déterminer la proportion maximum compatible avec la réalité québécoise et surtout montréalaise.

4. Nous recommandons une étude de toutes les possibilités de régionalisation de l'immigration (emploi, syndicalisation, prime à l'éloignement, etc.).

5. Nous recommandons que l'information du public québécois concernant les données réelles de l'immigration (chômage, usage des services sociaux, scolarisation, logement, criminalité, immigration suivie de départs pour d'autres provinces), soit améliorée plutôt que remplacée par de la publicité unilatérale et intéressée.

6. Nous recommandons que la gérance de l'immigration au Québec (cadres supérieurs du Ministère, conseil de l'Immigration, etc.) soit assurée de façon plus équilibrée à la fois par des citoyens et citoyennes de vieille tradition et des immigrants.

7. Nous recommandons de ne pas faire porter à l'immigration toute l'espérance de solution à nos problèmes démographiques. Une politique nataliste doit aussi être développée.

8. Nous recommandons de planifier à plus long terme, sur une période de trois ans, la détermination des quotas d'immigration;

9. Nous recommandons que le gouvernement trouve le moyen approprié de consulter les citoyens sur l'ensemble de la question de l'immigration (programme électoral, livre vert).

• • • • •

Le père Harvey clarifie sa position

Bien des gens m'ont demandé, depuis quinze jours, ce qui a bien pu pousser le vieil ami des nouveaux Québécois que je suis à présenter à la Commission parlementaire sur la culture un mémoire plutôt sévère, auquel les médias ont donné une large publicité. Plusieurs m'ont bien compris, d'autres mal. C'est ce qui m'incite à reformuler ma position, pour que la base de la discussion soit le plus possible clarifiée.

D'abord, pourquoi être intervenu et pourquoi à ce moment-ci? C'est que, depuis bientôt dix ans, mon travail m'a mis en contact avec ce dossier, qui me paraît l'un des plus importants pour le présent et l'avenir du Québec. Et que la question posée dans l'invitation adressée par la Commission parlementaire, «sur le niveau d'immigration pour les années 1988 et 1989, en tenant compte des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec», indique que nous sommes à un point tournant où des décisions politiques importantes doivent être prises.

Ce que j'ai voulu recommander, et qui est d'abord contenu dans le mémoire écrit, plus que dans les commentaires verbaux et dans les réponses aux questions des commissaires, c'est en bref ceci: je suis entièrement favorable à une augmentation importante de l'immigration au Québec, et à une immigration continue, mais à condition qu'on se soucie des malaises qui divisent la population et qui seront inévitablement aggravés si on augmente l'immigration sans en tenir sérieusement compte. Car il est trop simpliste d'expliquer par l'ethnocentrisme ou même par le racisme les réticences d'une partie importante des Québécois.

J'ai sélectionné sept points névralgiques, que j'ai décrits brièvement, pour ensuite les associer à des recommandations. Je les énumère rapidement, quitte à ajouter plus loin des nuances auxquelles le débat m'a rendu plus sensible.

1. Éviter de faire que l'immigration accrue défavorise les pauvres en entretenant le chômage. Recommandation: adopter une politique de haut emploi, sinon de plein emploi.

2. Trouver une solution au chômage plus élevé de certaines minorités visibles. Recommandation: adopter une politique de discrimination positive.

3. Dans l'acceptation des immigrants investisseurs et entrepreneurs, encourager ceux qui apportent des initiatives nouvelles, au lieu de se présenter comme compétiteurs des entreprises déjà existantes. Recommandation: chercher d'abord les personnes qui apportent des idées nouvelles.

4. Trouver une solution à la concentration de la presque totalité des immigrants à Montréal. Recommandation: favoriser la création d'emplois dans les régions.

5. Éviter qu'une part importante des personnes immigrant au Québec quittent peu après en direction d'autres provinces ou des États-Unis. Recommandation: étudier davantage les raisons de ces départs, réclamer une garantie de séjour jusqu'à la citoyenneté.

6. Ne pas faire reposer entièrement sur l'immigration la solution de notre problème démographique. Recommandation: élaborer une politique de la famille en même temps que de l'immigration.

7. Réduire le plus possible le malaise provenant de la crainte de voir disparaître la culture québécoise et même la langue française. Recommandation: affirmer la réalité de la culture québécoise, tout importante et en évolution qu'elle soit, à l'école et ailleurs; rendre plus difficile l'administration des personnes appartenant à des groupes qui jusqu'ici forment des enclaves séparées; préférer une politique de convergence culturelle à une politique du multiculturalisme.

Ce sont les points 1 et 7 qui semblent faire le plus de difficulté. Ils sont posés là pour discussion. Ayant employé, pour la corriger considérablement, la vieille expression québécoise de «voleurs de jobs», je suis désolé qu'on m'ait cité sans les corrections apportées. Désolé aussi, alors que j'avais cité des exemples concrets de communautés culturelles en parlant du chômage élevé, de ce qu'on ait transformé mes exemples en accusations et, ce qui est plus grave, de ce qu'on m'ait attribué une liste de groupes inassimilables ou indésirables.

J'aurais sans doute été plus complet si j'avais ajouté une observation, suivie d'une recommandation, sur la réalité d'une certaine xénophobie chez la population québécoise, qui n'est que très rarement du racisme, mais qui rend froid l'accueil et plus difficile l'intégration (je n'ai jamais parlé d'assimilation). Je rappelle que j'ai parlé de l'école comme du lieu indispensable de notre avenir et de notre devenir culturel; et j'ai aussi souligné la nécessité de l'éducation interculturelle des adultes.

Je maintiens ma recommandation sur la convergence culturelle au lieu du multiculturalisme préconisé par Ottawa depuis 1971. À mon avis, *multiculturalisme + chômage élevé, enclaves isolées*. Et juxtaposition d'enclaves isolées égale échec de la société que nous voulons former avec les immigrants. Car le multiculturalisme pur, sans convergence et sans effort d'harmonie vers la culture québécoise déjà là, ne peut que défavoriser les immigrants, en les isolant et en réduisant leurs chances sur le marché du travail. Quant à certains traits de la culture québécoise que j'ai cités en réponse à des questions, ils n'étaient que des exemples de points de tension qui font naître l'hostilité réciproque. Il est dommage que certains les aient montés en épingle.

Et, bien sûr, je rappelle que j'ai insisté pour que l'accueil des réfugiés soit toujours considéré comme un devoir sacré d'humanité, quelles que soient nos politiques concernant les immigrants.

Je suis bien conscient d'avoir abordé là des questions difficiles, d'avoir proposé des solutions qu'on peut discuter, d'avoir des options sur l'avenir du Québec que tous ne sont pas obligés de partager. Mais je ne vois pas pourquoi des questions aussi importantes devraient être passées sous silence dans une démocratie. Et je ne vois pas non plus pourquoi mon engagement religieux m'interdirait de soulever ces questions. Je crois avoir prouvé par des actes que j'ai le cœur ouvert à nos nouveaux frères et sœurs québécois; mais cela ne peut me dispenser d'avoir une pensée politique qui recherche les exigences du moindre mal social, à défaut de la société idéale de demain dont nous rêvons tous.

Message à des stagiaires africains

par DELMAS LÉVESQUE

Note de la rédaction

Afin de bien faire connaître le milieu où se déroulerait leur séjour, Delmas Lévesque, professeur à l'École des Hautes Études commerciales, prononça l'exposé dont nous reproduisons le texte, devant un groupe de stagiaires africains à leur arrivée aux HEC.

Introduction

Vous tombez bien! Vous débarquez, en effet, au moment où le pays est engagé dans une double négociation, l'une intérieure, entre les composantes de la Fédération, l'autre, extérieure, entre la Fédération et sa voisine immédiate. Les accords, dits du lac Meech, dont les journaux font état ces temps-ci, illustrent la négociation constitutionnelle intérieure, la «nième»... L'autre négociation, celle du libre-échange, a trait à nos rapports économiques avec nos puissants voisins. C'est dans la coulisse du pays, pour ainsi dire, que se déroulera votre séjour.

Coordonnées du pays

Vagues successives de colonisation et d'immigration

Il y a trois ans, à l'occasion du 450^e anniversaire du premier voyage du navigateur malouin, Jacques Cartier, découvreur du Canada, le chef huron Max Gros-Louis a déclaré qu'il ne s'agissait là que d'un touriste... Eh bien, ce touriste, ni le premier (qu'on pense au viking Éric le Rouge, quelque part en l'an mille), ni le dernier (que l'on songe aux millions d'autres qui allaient suivre au cours des siècles), amorçait, à ce bout-ci du continent, la grande osmose euraméricaine, phénomène sans équivalent dans le monde, comme sans invitation des autochtones, lesquels avaient connu leurs vagues migratoires quelques

«Pays sans bon sens»

L'immensité du pays, un demi-continent, a toujours contrasté avec le nombre infime de sa population. Un flottement qui se compare à celui des troupeaux de bisons, errant dans les plaines de l'Ouest. Et encore, la comparaison risque de ne pas tourner à notre avantage, au strict plan numérique. L'isolement, partagé d'ailleurs avec les autochtones, est vite devenu la denrée quotidienne de ces perdus de l'espace.

Sans révolution aucune

Il n'y a pas eu ici de révolution, au sens propre du terme. Pas de révolution française, ni de révolution anglaise; pas même de révolution américaine, soit à la George Washington, soit à la Simon Bolivar. Des révoltes, oui, des insurrections, à la rigueur: des révolutions, non. Oh! si, il y en a eu une en 1960, au Québec, mais elle a été plutôt «tranquille»!

Pays de compromis

Tout se règle finalement en un compromis si boiteux, si insatisfaisant que le mot compromission conviendrait davantage. Aussitôt signé, l'accord tourne au désaccord. Et l'on recommence... À témoin, l'accord-désaccord du lac Meech, présentement en cours. De sorte que les négociations constitutionnelles «constituent», bien avant et probablement bien après le hockey, notre sport national.

Pays de l'ambiguïté

Sport, dont on tient loin les citoyens. Au mieux admis comme spectateurs. Une monarchie, toute constitutionnelle qu'elle soit! Sport national? Certainement pas au sens d'une souveraineté populaire. Au fait, de quelle nation s'agit-il? Les autochtones, admis récemment à la pratique de ce sport, ont appris, ce que les Francophones savaient depuis longtemps, que la définition même de nation constitue, selon les règles du meneur anglophone, l'enjeu même de la négociation. Le ballonnement se promène des Anglophones, qui essaient de faire prévaloir leur concept d'État-nation (lequel recèle leur nation-État) aux Francophones qui, disposant d'un embryon de nation-État, revendiquent le statut d'État-nation (en raison de leur rôle de peuple fondateur), repris au bond par les autochtones, dont la tentative de se faire reconnaître un statut de souveraineté, en

tant que premières nations, se heurte au jeu déjà compliqué des vieilles rivalités anglo-françaises.

Certaines expressions servent d'illustration. La constitution de 1867 (appelée Confédération, alors qu'en réalité il s'agit d'une Fédération) a été interprétée par les Francophones comme un pacte entre deux nations, tandis que chez les Anglophones a prévalu la conception du «One Canada» et de la «réserve québécoise». Depuis quelque temps, on essaie d'accréditer l'idée de «communauté des communautés» et/ou de «société des minorités». Les Francophones parlent du «gouvernement fédéral», alors que les Anglophones renvoient à celui-ci comme à leur «national government». Le fait est que le tiers au moins des Anglophones n'a d'anglophone que le nom. Les «WASP»¹ sont effectivement une minorité, déclinante de surcroît. Mais les Francophones n'ont pas beaucoup meilleure mine, au même plan, ayant du mal à attirer les Allophones dans leurs rangs. La question de la dualité canadienne (Anglophone-Francophone) donne du mou aux autochtones, mais tourne, par ailleurs, à l'imbroglio, quand elle se complique des querelles du biculturalisme c. le multiculturalisme.

Un pays dépendant

Ce pays, à deux drapeaux, dix provinces et quelques territoires, ne peut se passer de métropole, semble-t-il. De colonie française sous «Sa Majesté, très chrétienne», il est passé, par Proclamation royale toujours, sous régime britannique, en 1763. Quant à la Constitution de 1867, qui nous régit toujours, et qui devait mettre fin au rapport vainqueur-vaincu, elle n'est qu'une simple loi du Parlement britannique! Compromis s'il en est, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique permettait entre autres choses, par le regroupement des colonies, d'élargir l'assiette territoriale et de refinancer la dette, à la satisfaction des bailleurs de fonds britanniques, tout en assurant aux Francophones du Bas-Canada une certaine autonomie dans l'administration de leurs affaires locales. Au niveau géo-politique, l'Acte, en plus de consolider les colonies, consacrait la fracture anglo-

1. Sigle désignant les «White Anglo-Saxon Protestants».

saxonne, issue de la révolution américaine, en encourageant les expansionnismes parallèles dont la police montée et le cow-boy sont les incarnations symboliques les plus connues.

Le rapatriement, en 1982, de la Constitution de 1867, avec la reine Élisabeth II pour prime, trahit le problème d'identité du Canada moderne, devenu *a mari usque ad mare*². Sir John A. Macdonald, père présumé de la Confédération de 1867, ne disait-il pas: «On ne peut être indépendant. Ou bien on appartient au système britannique, ou bien on appartient au système américain.» Quelques années plus tard, soit en 1879, par sa «national policy», il posait le premier jalon de notre intégration à l'ensemble américain. De «réciprocité» en «protectionnisme», nous aboutissons au «libre-échange» d'aujourd'hui.

Alors que notre commerce se fait aux trois quarts avec les Américains, nous sommes en train de négocier une intégration plus grande encore. L'assertion invoquée, voulant que le Canada soit le seul pays industrialisé, ne comptant qu'un marché de vingt-cinq millions d'habitants, assertion justifiant la négociation; sa contrepartie veut, par ailleurs, que nulle part dans le monde, deux pays industrialisés soient si intimement (et si inégalement...) interreliés par leurs économies respectives. Il existe un mouvement pour l'indépendance du Canada... Quand on demande à un Anglophone ce qui distingue le Canada des États-Unis, il répond «The Queen, the Parliament...» Puis, quelque peu hésitant, il ajoute: «... and we have Quebec!» Le fait est que nous fournissons au Canada l'essentiel de ses éléments vraiment distinctifs (v.g., l'hymne national...), nous à qui l'on marchand, avec parcimonie, le caractère de «société distincte»... un historien du Canada anglais va même jusqu'à dire que, sous ce rapport de l'identité, les Canadiens-Anglais détestent, dans leur for intérieur, les Américains, plus que Dieu lui-même. Une pareille hostilité rentrée recèle, à n'en pas douter, une source problématique d'identité.

Au pays du Québec ou le «presquisme» québécois

Si on demande à un Québécois: «Comment ça va?», il répond: «Pas pire». Si on lui dit: «Ça va?», il répond: «Pas

2. Littéralement, «d'un océan à l'autre».

mal». Une culture chaude, au contact avec son entourage, a fini par se refroidir. Ou plutôt, elle s'est donnée une carapace, un tantinet flegmatique. Nous ne sommes pas insulaires, à l'instar de ceux qui prétendent que le continent s'isole quand s'embrume la Manche. Mais nous sommes devenus presque-insulaires, à l'image de notre presqu'île de territoire. Ce qui convient plutôt à notre titre de normand qui dit clairement ni oui, ni non ou plutôt les deux à la fois, «pt'êt ben qu'oui, pt'êt ben qu'non», comme le veut l'expression consacrée. Ou «la ceinture et les bretelles» de voter oui à l'ensemble canadien, aux élections fédérales et non, en sens inverse, aux élections provinciales. Nous sommes presque européens, presque américains, presque canadiens. Une certaine théorie de la plage, où l'on retrouve des espèces ni de la mer, ni de la forêt, mais des deux à la fois, nous conviendrait plutôt. Le climat québécois, ni franchement maritime, ni franchement continental, mais participant des deux, a fini par nous marquer. Une terre de lacs, de fleuves et de rivières. Une terre d'eau, quoi! N'avons-nous pas des «voitures d'eau»..., selon la trouvaille de l'un de nos cinéastes?

Normalisation

«De Gaulle au Québec, Mitterrand au Canada» titre le journal *La Presse*, pour exprimer toute la différence entre le voyage présidentiel de 1967 et celui de 1987. Il n'y aura pas cette année de «Vive le Québec libre», à Montréal, mais un genre de «long live Uranium City», quelque part en Saskatchewan... «Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves dans la mer» disait, il y a quelques siècles déjà, La Rochefoucault.

Il faut dire, à notre visite de cette année, qu'elle débarque en pleine opération de normalisation, pour ne pas dire de pacification. Le «chemin du Roy» se mue en «Queen's road»... Après la rébellion des Patriotes de 1837-38, le Grand Inquisiteur, Lord Durham, nous avait prescrit l'Acte d'Union (1840), par lequel, pour la première fois, nous étions minorisés. Ce premier Acte fut complété par celui de 1867, qui nous a marginalisés. En 1982, on nous a passé la camisole de force, *sans* notre consentement. Cette fois, on veut que ce soit *avec* notre consentement. Cela ressemble, à s'y méprendre, à un enterrement! Comment en sommes-nous venus là?

Modernisation

L'opération normalisation fut précédée, il est vrai, d'une vaste et profonde opération de *modernisation*. Par la magie de cette opération, une population franco-catholique de souche a muté en une population déchristianisée, culturellement déracinée, dont l'identité ne tient plus qu'au fil d'une francité, attaché à une loi, laquelle est accrochée au ciel de lit d'une «Cour d'étrangeté»³. Les réformateurs de 1960 se sont trompés, pour autant qu'ils ne voulaient provoquer que la *débâcle des glaces*. Ils ont plutôt déclenché la *débâcle de la terre*. C'est ce qui arrive, quand au pays des «mesures de neige» on joue aux «mesures de guerre»... en temps de paix. Ont pu ainsi voter, en '80, tous ceux et celles qui n'y comprenaient rien ou qui encore comprenaient trop bien: «Tirez les premiers, messieurs les Anglais»...

Confédération (bis)

«Avancez en arrière, s'il vous plaît» entend-on dans les autobus de Montréal. On ne fait que ça, malgré (ou à cause de) toutes les modernisations, sous forme de sécularisation et de rationalisation. Si, à la fin du XIX^e siècle, l'exode de «la grande saignée» faillit vider la Nouvelle-France dans la Nouvelle-Angleterre, la fin du présent siècle pourrait bien assister à notre *implosion* dans la dénatalité, l'américanité et la relativité (culturelle). Au moment même où nous voguons la galère entrepreneuriale, en pleine euphorie hédoniste. YUPPIE!!! «La langue gardienne de la foi»: n'était-ce pas plutôt «la foi gardienne de la langue»?

Conclusion

La mesure de notre situation ne se prend qu'avec le temps... utopique. Notre nom, c'est *précarité*. Au commencement, en effet, nous n'étions que 10 000. Le même nombre que l'armée de Xénophon dans l'*Anabase*. Plutôt qu'un corps d'armée, dans notre cas, il s'agissait d'un contingent d'immigrants, non sur dix

3. C'est notre façon à nous de désigner la Cour Suprême du Canada, tribunal de dernière instance, dans tout litige, notamment constitutionnel, et dont le rôle, dans l'équilibre anglophone-francophone du pays, est de toujours, selon l'expression d'un ancien premier ministre du Québec, pencher du même côté, à l'instar d'une célèbre tour.

ans, mais sur près de trois siècles. Ce contingent a fondé le «diocèse de l'Amérique», peuplé aujourd'hui de 20 millions de ses descendants francophones. Ceux qui nous prétendent isolés avouent de ce fait notre identité, sur un continent que nous avons marqué de notre différence. Ce qu'elle dérange, cette différence! L'envie de celle-ci nous a valu tour à tour, parfois tout à la fois, domination, dispersion, coca-colonisation. Oui, le mythe de notre isolement a la vie dure, que ce soit au temps du Canada français missionnaire ou à celui, présentement, du Québec international.

De «résidu de colonisation»⁴, en «folk society»⁵; de minoration en marginalisation, voire en prolétarianisation, nous avons marché d'Empire britannique en Empire américain. D'enfermement en «solution finale»⁶, à travers les empires qui fatalement, un jour, «empirent», nous avons progressé, de culture en société; notre âme s'est incarnée. Aux accusations de racisme (provenant des Anglophones, il faut bien le dire), quand nous ne voulions que prendre notre juste place, dans «ce pays qui n'est pas un pays, mais l'hiver», nous avons opposé: «Gens du pays, c'est notre tour de nous laisser parler d'amour.» Et à la ronde des «humains qui sont de ma race» nous avons chanté: «Quand les hommes vivront d'amour...». Voilà la mesure de la «fermeture» de notre relation aux autres...⁷

Nous nous y connaissons dans «l'art de l'impossible»⁸, mettant à profit, pour construire notre nid, la plus petite fissure comme la moindre brindille. À tous les peuples prolétaires, nous pouvons dire: les conditions d'oppression sont, paradoxalement, des conditions d'accumulation d'énergie. Tel est peut-être le secret de ces fragilités qui durent... Mon frère, le métis Louis Riel, est immortel!



4. Selon l'expression de Lord Durham, à laquelle nous avons déjà renvoyé.

5. L'expression «folks society» nous vient des sociologues de l'École de Chicago, pour désigner cette «étrange» culture francophone du Canada.

6. La recommandation de Lord Durham de nous noyer dans une mer anglaise équivalait à ce qu'on appelle aujourd'hui un génocide.

7. Ces expressions poétiques ne sont pas de notre cru, mais de celui des chansonniers nationaux que sont Gilles Vigneault et Raymond Lévesque.

8. Titre d'un récent ouvrage de Claude Morin.

«La France a le devoir de vous aider. Il y a longtemps qu'elle vous doit quelque chose. Eh bien, la France va vous le rendre ce qu'elle vous doit...»

Charles de Gaulle, Berthier, le 24 juillet 1967.

«Vive le Québec libre», vingt ans après

par GILLES RHÉAUME

Montréal, ce 24 juillet 1967, sur le balcon de l'Hôtel de ville, le président de la République française, devant une foule enthousiaste de quinze mille personnes, reprend à son compte le cri de ralliement des indépendantistes: «Vive le Québec libre.» Jamais quelques mots de français n'auront suscité autant de réactions en Amérique du Nord. Ce jour-là, grâce au prestige et à la prestance indiscutables du général, le problème du Québec s'est internationalisé. Aujourd'hui, en ce vingtième anniversaire, le Québec n'est toujours qu'une province plus que jamais comme les autres. Toutefois, les indépendantistes se souviennent de la contribution éminemment courageuse de Charles de Gaulle à la marche de notre peuple vers son émancipation nationale.

Vingt ans ont passé. Le peuple, ragaillardé par cet appui, s'est délibérément engagé dans une démarche de libération qui le conduisit au quinze novembre 1976, alors que le Parti québécois a été porté au pouvoir. Cette époque trépidante a été celle du réveil, de la prise de conscience et de l'engagement. La conviction de la nécessité de l'indépendance s'est répandue dans tous les milieux. Les manifestations populaires réunirent des millions d'individus. Un vent de printemps souffla sur les bords du Saint-Laurent. Inquiet, le Canada anglais a tout fait pour enrayer la montée de l'indépendantisme. L'ascension de Pierre Elliott-Trudeau avec sa francophonie tout comme l'adoption, en 1970, de la loi des mesures de guerre et l'envoi de forces armées dans nos rues en sont des exemples parmi d'autres. Malgré cela, l'idée du «Québec libre» a fait son chemin, réunissant autour d'elle de plus en plus d'adeptes. Durant ce temps, le Parti québécois de René Lévesque œuvre sur la scène électorale. Et l'étapisme vint mêler les cartes. Cette conception erronée de l'action politique,

qui place la prise du pouvoir au-dessus de toute autre considération, est venue enivrer la direction péquiste, reléguant aux oubliettes le projet indépendantiste. L'introduction d'un référendum sur la question de la contradictoire «souveraineté-association», avec insistance sur le trait d'union, a ouvert la porte de l'intrusion d'Ottawa dans le processus d'autodétermination. En 1980, une longue et tortueuse question est soumise à la population. En menaçant les plus démunis, en prédisant des lendemains apocalyptiques à une victoire du OUI, le Canada anglais, encore une fois, a fait des siennes pour maintenir son «protectorat». En dépit de ces campagnes de la peur, la moitié des Francophones répondit affirmativement à la fameuse question. Curieusement, très curieusement, les résultats référendaires furent interprétés comme un échec insurmontable par le Parti québécois. À telle enseigne que son chef lui-même proposa, au nom d'un prétendu réalisme, à son gouvernement, à sa formation politique et au peuple, une vision fédéraliste de l'avenir. Celui qui pendant plus de quinze ans a été perçu comme le fer de lance du mouvement indépendantiste a fait ouvertement campagne pour reporter, selon ses propres termes, l'indépendance «aux calendes grecques». Naturellement, les amis du Québec, dont la France, se sont interrogés. Le départ de René Lévesque et son remplacement à la tête du P.Q. ont été suivis par une singulière défection. Son successeur à la présidence péquiste considère désormais l'indépendance comme «l'horizon des peuples». Quoi ajouter à cette aberration, sinon qu'il n'y a rien de plus insaisissable que l'horizon?

Voilà où nous en sommes. Cependant, la lutte indépendantiste doit continuer. Le Québec demeure le parent pauvre du pays artificiel qu'est la Confédération. La libération de notre peuple est nécessaire plus que jamais. Présentement, les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont déclenché l'exercice de réintégration du Québec dans une constitution étrangère où ses droits les plus élémentaires sont totalement bafoués. En se remémorant la visite du général de Gaulle, les indépendantistes tentent de ramener la problématique nationale à l'essentiel. Il faut absolument quitter ce régime qui ne correspond en rien à notre identité. Comme tous les autres peuples, nous avons besoin d'un pays moderne à la mesure de notre différence, un pays qui reflétera notre identité. Dans un siècle à peine, selon des prévisions

démographiques, les Francophones ne constitueront plus que douze pour cent de la population du Québec. Depuis que la Nouvelle-France, ce vrai Canada, a été cédé à l'Angleterre en 1763, notre pays est occupé politiquement, économiquement et culturellement. Nos ressortissants sont disséminés un peu partout à la grandeur du continent. En dehors du Québec, la majorité des Francophones d'origine ignorent même le français. À l'intérieur, la minorisation s'amplifie. Les mesures législatives pour maintenir et développer l'usage du français sont jugées invalides par les tribunaux tous contrôlés par Ottawa. La Loi 101 proposée par le docteur Camille Laurin et adoptée démocratiquement par l'Assemblée nationale est à toutes fins pratiques inopérante. Le Canada Bill, cette nouvelle constitution, a été spécialement conçu pour contrer toute autre législation voulant faire du Québec un territoire français. Tous les jours, des milliers d'individus sont victimes de discrimination uniquement parce qu'ils parlent français. Ce qui nous tient lieu de dirigeants politiques niera cette affirmation. Il suffira aux sceptiques de visiter le Québec pour constater combien il est facile dans cette «province de Québec» de vivre, de s'amuser, de travailler, de transiger, d'étudier, d'être diplômé universitaire sans connaître un seul mot de français. Une confusion règne chez les Francophones. Plusieurs subissent cette situation en la croyant normale. Nous sommes colonisés et seule l'indépendance nous débarrassera des frustrations accumulées au fil des ans.

Nous voulons profiter de ce jour anniversaire pour lancer un appel à la France. Nous en appelons à sa conscience et à son honneur. La France d'hier, celle du général, était sensible à notre réalité. Nous osons espérer que celle d'aujourd'hui sera fidèle à un engagement formel du président de la République qui a été aussi son libérateur. Au-delà des contraintes diplomatiques et politiques, la vieille France doit être notre alliée. Il en va de son intérêt premier. Comment la France peut-elle prétendre jouer pleinement son rôle de tête de pont de la francophonie si, par son silence et sa complaisance, elle venait à se faire la complice de structures et de gouvernements qui constamment briment le Québec dans son développement? La France ne doit pas, à notre avis, s'acoquiner avec des adversaires connus du fait français. Nous comprenons les exigences des règles internationales. Mais nous ne comprendrons jamais que cette France que nous

chérissons et de laquelle nous avons été et dont en quelque sorte nous sommes toujours, travaille contre nous en encensant des initiatives qui, de toutes façons, nuisent à ses intérêts politiques et économiques. Les peuples de France et du Québec participent à une même entreprise, celle de la francité. Quelquefois, ils nous arrivent, il faut bien l'avouer, non pas de douter, mais de nous inquiéter sérieusement de l'attitude de certains éléments de la classe dirigeante française. Il faut, et cela revient aux autorités françaises, dissiper toute ambiguïté dans ce dossier. La venue du premier ministre Chirac est attendue afin de clarifier les intentions de la France.

Dans quelques semaines, se tiendra à Québec le deuxième sommet de la francophonie qui réunira des chefs d'États et de gouvernements du monde entier. Cette occasion privilégiée de concertation entre les peuples de la francophonie doit aussi servir à diffuser, à internationaliser le problème québécois. Au-delà des cérémonies protocolaires, les représentants de la France devront être attentifs à notre conjoncture et bien saisir l'ensemble d'une situation précaire sous bien des aspects. Les indépendantistes entendent bien faire entendre leur point de vue. En ce sens, en tant que militant de la francophonie, actuellement chef du Parti indépendantiste, j'ai demandé au premier ministre français de bien vouloir écouter la version de celles et de ceux qui militent pour l'érection d'une République française en Amérique du nord et de ne pas se fier uniquement aux prétentions de nos politiciens en place. Nous espérons toujours que cette rencontre sera possible.

Le général de Gaulle s'est engagé au nom de la France à soutenir la volonté du Québec de s'assumer pleinement. Nous avons cru en sa parole et nous y croyons toujours. Par-dessus les questions de politique intérieure française, nous comptons sur le peuple de France pour rappeler à ses dirigeants politiques leurs responsabilités dans le dossier du Québec. Nous rendons hommage à Charles de Gaulle pour avoir compris notre situation sans craindre les conséquences de sa lucidité. Bien sûr, c'est ici, chez nous, que la lutte doit se mener. Cependant, une France hésitante se nuirait à elle-même. La clarté gaullienne doit inspirer les prises de position des représentants du peuple français.

Non au libre-échange

par LA COALITION QUÉBÉCOISE D'OPPOSITION
AU LIBRE-ÉCHANGE

Depuis le 18 mars 1985 et la signature entre le Premier ministre Mulroney et le président Reagan de l'accord de Québec ouvrant la voie à des négociations, le projet d'un libre-échange total entre le Canada et les États-Unis semble être devenu le principal objectif du gouvernement fédéral.

L'UPA, la FTQ, la CSN et la CEQ tiennent à exprimer leur opposition farouche à ce projet de libre-échange (qu'on dissimule souvent sous les vocables de «libéralisation des échanges» ou «d'échanges améliorés»).

Les quatre centrales québécoises prennent cette position après avoir entrepris, séparément puis conjointement, une réflexion sur l'impact du libre-échange sur les secteurs qu'elles représentent. Elles en concluent qu'il aurait des conséquences désastreuses sur le niveau d'emploi, sur de nombreux programmes économiques et sociaux, ainsi que sur l'identité culturelle du Québec et du Canada.

Nous insistons sur le danger que représentent ces négociations pour notre avenir collectif. Nous rappelons que le gouvernement canadien n'a jamais reçu aucun mandat populaire pour les entamer. C'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les organisations et individus qui partagent nos préoccupations afin qu'ils se joignent au mouvement et fassent connaître l'opposition des Québécoises et des Québécois au projet de libre-échange.

Nous sommes conscients de l'importance des échanges économiques internationaux. Notre économie tire une grande partie de son activité et des centaines de milliers d'emplois du commerce international, plus particulièrement du commerce avec les États-Unis. Il faut non seulement maintenir les échanges avec l'étranger, mais aussi les accroître. Toutefois, ce n'est pas une entente de libre-échange avec les États-Unis qui pourra assumer

un développement économique stable et la création d'emplois permanents au Canada.

Le libre-échange provoquerait des bouleversements importants dans notre structure économique. Il affaiblirait en particulier certaines des industries canadiennes et québécoises les plus génératrices d'emplois. De plus, un accord de libre-échange forcerait le Canada et les provinces à diluer ou à carrément abandonner des interventions et des programmes gouvernementaux déterminants pour notre mode de vie: assurance-maladie, assurance-chômage, santé et sécurité au travail, politiques de développement régional, politiques de stabilisation et de développement de l'agriculture et des pêcheries, politiques culturelles, etc.

Le libre-échange, un concept élastique

Un libre-échange global, ce serait l'élimination de toutes les mesures qui entravent la libre circulation de biens et de services entre deux ou plusieurs pays. Ces mesures comprennent à la fois les barrières tarifaires et non tarifaires.

Des droits (tarifs) de douane sont imposés sur certains produits importés afin de protéger les producteurs canadiens. De la même manière, un certain nombre de produits canadiens exportés sont assujettis aux droits de douane par le pays importateur.

Les partisans du libre-échange prétendent qu'il ne faut pas s'alarmer de la disparition des barrières tarifaires, puisqu'elles ne s'appliquent plus aujourd'hui qu'à un nombre restreint de produits. Une telle affirmation fait abstraction de leur importance relative beaucoup plus grande au Canada qu'aux États-Unis. En effet, le Canada applique des tarifs sur 35% des importations provenant des États-Unis, alors que ces derniers n'en imposent que sur 20% de leurs importations canadiennes. Le tarif appliqué par le Canada est d'environ 10% de la valeur du produit, soit le double de celui appliqué par les États-Unis.

La raison de cette protection plus élevée au Canada est très simple: le Canada importe des États-Unis surtout des biens manufacturés sur lesquels les deux pays appliquent des barrières tarifaires, alors qu'il exporte aux États-Unis beaucoup de matières premières ou semi-transformées sur lesquelles peu ou pas de droits de douane existent. En conséquence, si une entente de

libre-échange éliminait les barrières tarifaires, le Canada concéderait beaucoup plus que son voisin du Sud.

Les barrières non tarifaires sont multiples. D'ailleurs, les négociateurs américains en allongent la liste de semaine en semaine. On peut en identifier au moins cinq catégories distinctes:

- les politiques d'achat préférentielles des gouvernements et des institutions publiques en vertu desquelles les fournisseurs locaux sont favorisés;
- les quotas ou contingentements d'importation sur des produits comme les textiles, les vêtements, les chaussures et certains produits agricoles;
- les stipulations de localisation, comme par exemple le Pacte de l'automobile qui détermine le pourcentage de production d'automobiles à fabriquer au Canada par les quatre grands américains et leurs filiales canadiennes;
- des règlements gouvernementaux qui interdisent ou limitent l'achat d'un produit ou d'un service étranger ou qui en obligent la modification pour qu'il puisse être vendu ici: règlements de contenu canadien, secteurs financiers réservés aux entreprises à propriété canadienne, mesures de protection du consommateur, exigences d'étiquetage, dispositifs de sécurité, etc.;
- toute intervention gouvernementale qui pourrait être interprétée par les Américains comme une «concurrence déloyale»: l'assurance-chômage, l'assurance-maladie publique, la stabilisation des revenus agricoles et d'autres programmes gouvernementaux d'appui à ce secteur, les subventions gouvernementales aux régions défavorisées ou aux industries de pointe, etc.

Le libre-échange: danger

Les tenants du libre-échange soutiennent que l'élimination des barrières non tarifaires avantagerait tant le Canada que les États-Unis. Nous sommes convaincus du contraire. En ce qui concerne par exemple les politiques d'achat préférentielles, il n'est pas assuré que l'accès aux contrats américains, advenant la disparition des «Buy America Acts», compenserait les entreprises québécoises et canadiennes pour la perte de contrats au Québec et au Canada au profit de concurrents américains.

Renoncer aux politiques d'achat préférentielles pourrait par surcroît forcer des gouvernements ou des institutions publiques à offrir à la sous-traitance certaines de leurs activités comme l'entretien des écoles ou la gestion des hôpitaux afin de permettre l'accès à des soumissionnaires américains.

Quant au contingentement d'importation de produits agricoles, il est acquis que leur disparition entraînerait une instabilité très grande des revenus dans les productions concernées au Canada. Il est probable aussi que leur élimination entraînerait une diminution significative de la production agricole au Canada avec toutes les conséquences qui s'ensuivent. Dans le cas spécifique des produits laitiers, il faut au contraire mettre en place des mesures de protection contre les imitations de produits laitiers qui font fureur aux États-Unis actuellement.

En ce qui concerne la réglementation et l'intervention gouvernementales, les désavantages pour le Québec et le Canada d'une entente de libre-échange sont aussi très clairs. Dans plusieurs domaines, les réglementations québécoises et canadiennes sont plus strictes que celles des États-Unis, particulièrement là où les identités culturelles du Québec et du Canada sont en jeu. Ainsi, seul le Canada applique des exigences de contenu domestique dans les médias, comme l'obligation faite aux télédiffuseurs de présenter 60% de programmation canadienne. Les États-Unis, en tant que plus grande puissance du monde, n'ont tout simplement pas besoin d'une telle réglementation, tandis qu'une bonne partie de la production culturelle canadienne et québécoise et des milliers d'emplois en dépendent au Canada. De la même manière, ce n'est qu'au Canada qu'on retrouve des exigences linguistiques dans l'étiquetage. La réduction de ces réglementations représenterait un grave recul pour les Francophones.

Du point de vue américain, toute intervention de l'État, au niveau fédéral comme au niveau provincial, qui divergera du modèle américain, peut être considérée comme «une concurrence déloyale» si cette intervention a pour effet de réduire ou de partager différemment les coûts de production par rapport à la situation américaine. Le négociateur américain a soutenu qu'il ne reconnaîtra aucune limite quant à la définition du terme «concurrence déloyale».

La réduction ou l'élimination des politiques gouvernementales touchant des industries comme l'agriculture, les pêches et la forêt sont aussi des cibles importantes pour les Américains. C'est le cas aussi des subventions aux industries qui s'établissent dans des régions du Canada à fort taux de chômage. Les Américains ont aussi indiqué que nos programmes sociaux, notamment l'assurance-chômage et l'assurance-maladie, sont négociables parce que ces régimes sont plus étendus au Canada qu'aux États-Unis. Le négociateur américain veut même que soit négocié le prix de l'énergie électrique exportée aux États-Unis par certaines provinces, dont le Québec.

De plus, l'équipe de négociation des États-Unis cherche à affaiblir davantage les contrôles canadiens sur les investissements étrangers, même si le gouvernement conservateur a déjà aboli l'Agence d'examen des investissements étrangers (FIRA).

Exclue de la négociation la réparation du gigantesque budget militaire américain, qui est une immense subvention déguisée à des industries de pointe comme l'électronique et l'aéronautique. Les deux parties ont en effet convenu de ne pas toucher à ce qui concerne les «intérêts stratégiques» de chaque pays...

Certains, comme l'Association des manufacturiers américains, demandent même d'inclure dans un accord de libre-échange la réévaluation du dollar canadien: ils assimilent la baisse du taux de change du dollar canadien à une barrière tarifaire qui augmente le prix des exportations américaines vers le Canada tout en diminuant le prix des exportations canadiennes aux États-Unis.

La souveraineté nationale des États-Unis est intouchable

Les partisans du libre-échange soutiennent aussi qu'un tel accord mettrait le Canada à l'abri des menaces protectionnistes américaines. Cela serait supposément obtenu en incluant, dans une entente de libre-échange, la création d'un organisme bilatéral pour encadrer et limiter l'utilisation de droits compensateurs et mesures de sauvegarde par les Américains.

Or, les porte-parole américains en matière de commerce international ont clairement fait savoir que les États-Unis n'entendaient, sous aucune condition, restreindre leur souveraineté

nationale et renoncer à leur droit d'imposer des mesures de sauvegarde ou des droits compensateurs s'ils jugent qu'ils subissent une concurrence déloyale ou que certaines industries américaines sont gravement menacées par les importations du Canada. Rappelons que, depuis quelques mois, les États-Unis ont imposé de tels tarifs extraordinaires sur des produits agricoles, notamment le porc vivant. Le traité de libre-échange ne mettrait pas fin à ces situations parce que les Américains, eux, considèrent leur souveraineté nationale comme intouchable.

Les conséquences désastreuses sur l'emploi

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater que le Québec et le Canada subiraient d'importantes pertes d'emplois.

La Commission Macdonald, pourtant favorable au libre-échange, ne parvient, après trois ans d'étude, à identifier avec certitude que deux industries du secteur manufacturier susceptibles de bénéficier d'un accord de libre-échange: les équipements de transport urbain et les produits de la forêt. La liste est beaucoup plus longue lorsque la Commission énumère les secteurs qui subiraient des fermetures et des pertes d'emplois: textiles, vêtements, chaussures, machines, électronique, outillage et produits électriques, meubles, matériel scientifique, aliments et boissons. Selon la Commission Macdonald, les pertes d'emplois seraient particulièrement fortes dans les PME et dans les filiales canadiennes de sociétés américaines, celles-ci préférant s'approvisionner à partir des usines américaines une fois les barrières protectionnistes enlevées.

Les constatations du rapport Macdonald sont corroborées par d'autres études gouvernementales, dont certaines ont été gardées secrètes et pour cause. Mais il y a eu des fuites. C'est le cas d'une volumineuse étude du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Elle identifie, parmi dix-huit secteurs manufacturiers, quatre secteurs «gagnants»: produits minéraux non métalliques; articles de sport; fabrication de carreaux, de dalles et de linoléums; fabrication de portes, châssis et bâtiments préfabriqués. Ces quatre secteurs emploient 30 000 personnes. Elle identifie par ailleurs douze secteurs «perdants» qui emploient 230 000 personnes au Québec: imprimerie et édition; bijouterie-orfèvrerie; produits électriques; informatique; pro-

duits en métal; transformation première des matériaux; chaussures; fabrication de machines; meubles; vêtements.

Une étude faite pour le compte de l'UPA démontre que le libre-échange aurait des répercussions négatives sur la production des œufs, de la volaille et de certains légumes, et n'apporterait rien de positif dans les autres productions agricoles. Cela entraînerait aussi la perte de milliers d'emplois au niveau de la transformation agro-alimentaire.

Il nous semble donc évident qu'une entente de libre-échange, en plus de provoquer des perturbations profondes sur le marché de l'emploi, augmenterait le taux de chômage déjà inacceptable au Québec et au Canada.

Une dépendance accrue

Le Québec et le Canada subiraient une perte de leur marge de manœuvre politique, de leur autonomie et de leur souveraineté suite à l'application d'un accord de libre-échange. Même des domaines qui ne sont pas explicitement sujets à la négociation subiraient des modifications suite à l'intégration plus poussée des économies canadienne et américaine. Cela pourrait amener, entre autres, une réduction de la protection offerte par la Loi québécoise de la santé et de la sécurité au travail ou par notre Code du travail. De la même manière, les employeurs revendiqueraient des diminutions de salaires et de bénéfices marginaux afin de rester concurrentiels avec le Sud des États-Unis. Pour les mêmes motifs, les pressions augmenteraient pour modeler notre régime fiscal sur celui des États-Unis. Une perte de contrôle québécois et canadien sur les secteurs financiers et culturels découlerait de l'ouverture de ces secteurs. Le libre-échange serait par exemple incompatible avec les lois de contenu canadien et les subventions importantes accordées à Radio-Canada, à Radio-Québec et aux industries québécoises et canadiennes de l'édition.

Le libre-échange provoquerait une marginalisation accrue des populations qui vivent dans des régions moins industrialisées où les emplois sont moins stables. Le Québec et le Canada connaîtraient un accroissement de leurs inégalités sociales et économiques pour se conformer davantage au modèle américain.

De plus, et ceci est même reconnu par la Commission Mac-

donald, le libre-échange forcerait le Canada à adopter une politique étrangère encore plus conforme à celle des États-Unis. Alors, plus question pour le Canada d'appliquer contre l'Afrique du Sud des sanctions économiques différentes de celles des États-Unis, ou de soutenir la négociation pacifique des litiges en Amérique centrale si les États-Unis soutiennent des interventions militaires.

Non au libre-échange

Nous demandons au gouvernement fédéral de renoncer à la négociation d'une entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les discussions commerciales entre les deux pays doivent plutôt porter sur la recherche de solutions des litiges commerciaux afin de limiter l'application, par l'un ou l'autre pays, de mesures protectionnistes.

L'UPA, la FTQ, la CSN et la CEQ sont favorables à l'accroissement des échanges économiques internationaux. Cependant, cela devrait se faire à l'intérieur des cadres multilatéraux prévus à cet effet, notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT. En favorisant une approche multilatérale, les organisations syndicales québécoise entendent promouvoir une diversification géographique de nos échanges commerciaux, ce qui aurait pour effet de réduire notre dépendance à l'égard des États-Unis.

Étant donné que le Québec et le Canada accusent un important déficit commercial au chapitre des biens manufacturés, nous demandons l'adoption de politiques industrielles et agro-alimentaires qui permettront de créer des emplois par la transformation plus poussée des ressources naturelles québécoises et canadiennes.

Les quatre centrales demandent au gouvernement québécois de se prononcer sans ambiguïté contre la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de s'opposer tout particulièrement à ce que l'on gruge les pouvoirs du Québec dans cette négociation. L'UPA, la FTQ, la CSN et la CEQ mettent en garde le gouvernement du Québec contre toute idée de troquer un appui du Québec au libre-échange pour un soi-disant droit de veto constitutionnel.

Cent cinquantième anniversaire de la révolte de 1837

par L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC

L'année 1987 rappelle aux Québécois de vieille souche le 150^e anniversaire des douloureux événements de 1837. La révolte des Patriotes, blâmée par mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Montréal, amena bien des discussions dans le Québec du temps. Aujourd'hui, cette commémoration sera, pour les uns, l'occasion de méditer sur le dévouement des Patriotes à une cause qu'en toute bonne foi ils avaient choisie et pour laquelle ils ont tout sacrifié, y compris leur vie. Pour d'autres, ce sera le souvenir des souffrances endurées héroïquement par les populations innocentes livrées à la vindicte d'un pouvoir militaire sans merci, qui prédominera. Cet anniversaire, souhaitons-le, rassemblera dans une atmosphère de respect et de prières tous ceux qui rappelleront le souvenir de la révolte de 37.

On se souvient que, à mesure que la décennie de 1837 avançait, les relations entre les paliers politiques du Bas-Canada, le parti patriote et divers groupes sociopolitiques anglophones ou francophones s'envenimèrent progressivement. Mgr Lartigue en était un spectateur attentif et perspicace. Il suivait de près la radicalisation de plus en plus grande de nombreux Patriotes. Évêque auxiliaire de celui de Québec dans la région de Montréal depuis quinze ans, il fut nommé évêque de Montréal en 1836. Tout en continuant à prendre ses distances vis-à-vis des tenants du pouvoir politique, il s'appliqua à favoriser l'unité de son clergé et à faire régner la charité et la paix.

Ses études en droit civil faites avant d'opter pour le presbytérat, et sa formation rigoriste, portaient mgr Lartigue à intervenir selon les principes les plus traditionnels de la morale sociale. Les récents rappels du pape Grégoire XVI dans son encyclique *MIRARI VOS*, et dans sa lettre à l'épiscopat polonais, le confirmaient dans sa manière de rappeler les enseignements de l'Église catholique romaine; ces prises de position rejoignaient son adhésion à l'ecclésiologie alors prépondérante.

Selon l'évêque de Montréal, qui comptait sur l'appui de nombreux théologiens européens et de l'évêque de Québec, mgr Joseph Signay, toute autorité civile légitime tient sa puissance de Dieu lui-même. Quiconque s'y oppose s'attire la condamnation divine. Cette prise de position ressort clairement de son mandement du 24 octobre 1837. On y comprend dès lors son invitation au calme et à l'obéissance civile, ainsi que sa défense formelle de prendre les armes contre l'autorité légitime. De plus, mgr Lartigue trouvait que des Patriotes manquaient de prudence et il considérait que tout soulèvement était voué à l'échec.

De nombreux Patriotes interprétèrent autrement leur engagement en faveur du peuple canadien et se placèrent dans un état de désobéissance, lors des troubles de novembre et de décembre suivants. Les contrevenants n'ont été ni excommuniés ni frappés de quelque censure ecclésiastique que ce soit. À des curés qui demandèrent à leur évêque s'ils pouvaient enterrer dans le cimetière bénit les corps de ceux qui étaient morts les armes à la main, la réponse fut négative. On ne déterra cependant pas ceux qui s'y trouvaient déjà, quoique à un endroit, leurs lots furent considérés comme profanes, et non plus bénits. L'évêque et les curés concernés ne préjugeaient en rien des dispositions intérieures et du salut des Patriotes morts au combat.

Une telle mesure disciplinaire s'imposait. Dans un milieu profondément religieux, la désobéissance à l'Église étonnait. Les autorités se devaient d'exprimer leur déception devant cette faute et d'user de rigueur pour dissuader les autres fidèles de continuer une lutte inégale et réprouvée par la théologie du temps.

On sait, par ailleurs, qu'après les troubles, spécialement ceux de 1838, mgr Lartigue et son coadjuteur, mgr Ignace Bourget, ont fait de nombreuses démarches pour secourir ceux que le gouvernement avait arrêtés et mis en prison, ceux qui avaient été condamnés à l'exil en Australie et ceux qui s'étaient volontairement exilés aux États-Unis. Avec les curés, ils ont aussi aidé leurs familles désemparées à vivre ces moments douloureux. Ils intercedèrent auprès du pouvoir civil pour obtenir des adoucissements aux duretés du régime carcéral et à la sévérité des peines.

La mentalité des gens a profondément évolué, depuis cent cinquante ans. Même les disciples du Christ les mieux trempés dans la foi s'interrogent actuellement sur bien des attitudes de leurs ancêtres et des autorités ecclésiastiques d'époques antérieures. «Les cadres de vie, les lois, les façons de penser et de sentir hérités du passé ne paraissent pas toujours adaptés à l'état actuel des choses.» (Vatican II, *Gaudium et Spes*, 7, 2.) Conscientes de ces changements et surtout désireuses d'atteindre tous les esprits et tous les cœurs, les autorités de l'Église ont modifié leur façon d'aborder les choses. C'est ainsi que Jean-Paul II a annulé la condamnation de Galilée. C'est encore à cause des souffrances causées par des rigueurs auxquelles on ne songerait pas à recourir de nos jours que les pasteurs se montrent plus enclins à accepter les circonstances atténuantes dans de nombreuses situations.

L'exclusion de la sépulture ecclésiastique a marqué douloureusement les familles et les amis des personnes mortes pour un idéal noble. Les descendants de ces Patriotes demandent depuis déjà de nombreuses années que l'on permette l'inhumation des restes des victimes avec leurs proches parents décédés depuis longtemps. Il apparaît aux autorités de l'Église de 1987 que cette prière puisse être entendue et exaucée. Les autorités de l'Église d'aujourd'hui ne veulent pas, par ce geste, juger l'Église d'hier. Tout en reconnaissant que mgr Lartigue a pris les décisions qui s'imposaient dans les circonstances de temps et de lieu, elles veulent rassurer les descendants de ceux qui sont morts au combat sur le salut éternel de ces derniers. Dieu seul a jugé la valeur de leur vie et a su apprécier leur engagement.



Pétition à l'Assemblée nationale et au Gouvernement du Québec

1- Nous demandons que la Charte de la langue française soit restaurée dans son contenu initial et la plénitude de ses objectifs.

2- En conséquence, nous demandons que soient supprimées les embûches constitutionnelles qui réduisent sa portée, notamment l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982 ainsi que, s'il y a lieu, l'interprétation qu'on pourra donner de la liberté d'expression à l'encontre du pouvoir de l'État québécois de réglementer la publicité commerciale et l'affichage public.

3- Nous demandons que les dispositions de la Charte de la langue française s'appliquent à tous les domaines d'activités, y compris à ceux qui, sous d'autres aspects, relèvent de la compétence législative du Parlement canadien, notamment ceux de la poste, de la téléphonie, de l'aviation, de la navigation et des entreprises à charte fédérale, etc.

4- Nous nous opposons catégoriquement à toute tentative future d'affaiblissement de la Charte de la langue française dans ses objectifs comme dans ses moyens d'action.

5- Nous demandons que la Charte de la langue française soit complétée par des mesures touchant l'usage du français dans l'informatique, les télécommunications, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et les publications scientifiques.

6- Nous demandons que la Charte de la langue française se voit attribuer un statut lui donnant priorité sur les lois ordinaires, qu'elle soit intégrée, avec la Charte des droits et libertés de la personne, dans la Constitution du Québec et qu'elle soit soumise à une procédure de modification plus rigoureuse que les lois ordinaires.

(Cette pétition a été signée par plus de 200 personnes, lors du dixième anniversaire de la Loi 101.)

Les chemins de fer sous juridiction québécoise

par RICHARD LECLERC

La plupart des citoyens du Québec sont au courant que les grandes lignes ferroviaires nationales sont soumises aux législations et règlements édictés par le parlement fédéral. Mais il serait intéressant de connaître le taux de réponse positive à une question où l'on demanderait à ces mêmes individus si l'Assemblée nationale du Québec dispose de pouvoirs d'intervention en matière de transport par rail. La plupart répondraient sûrement par la négative.

Jusqu'à maintenant, le rôle qu'a pu jouer le gouvernement du Québec en ce domaine a été peu analysé. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter dans cet article les chemins de fer de juridiction québécoise. Ce sera alors l'occasion d'exposer les pouvoirs détenus par le parlement en cette matière, de présenter les entreprises soumises à cette juridiction. Sachant que le rail est un outil qui permet d'aménager et de développer un territoire, nous étudierons dans la dernière partie les structures de déploiement que prendront ces lignes.

1. La juridiction du Québec en matière de transport ferroviaire

1.1 Les pouvoirs du Québec

Au Canada, c'est la Loi constitutionnelle de 1867 qui délimite les compétences respectives de chacun des paliers gouvernementaux. Elle spécifie les pouvoirs dévolus au parlement fédéral (article 91) et aux législatures provinciales (article 92). Dans le domaine des transports, les parlements provinciaux et fédéral disposent respectivement de certains pouvoirs d'intervention en vertu de l'article 92, alinéa 10 de la Constitution:

92. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer relativement aux matières entrant dans les catégories ci-dessous énumérées, savoir:

(...) 10. Les ouvrages et entreprises d'une nature locale, autres que ceux qui sont énumérés dans les catégories suivantes;

a) (...) Chemin de fer (...) reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province;

c) Les ouvrages qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés, par le Parlement du Canada, être à l'avantage général de deux ou plusieurs provinces¹.

En vertu de cet article, le pouvoir de légiférer de l'Assemblée nationale du Québec en matière de transport ferroviaire se confine exclusivement aux chemins de fer évoluant et ne débordant pas ses limites territoriales. C'est donc dire que tous les axes de nature inter-provinciale (ex.: CN Rail, CP Rail) ou transitant vers les États-Unis (ex.: chemin de fer Jonction de Napierville) sont soumis au parlement central.

La compétence détenue par la province est exclusive sur les lignes strictement locales. Cependant, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, ces voies peuvent être déclarées à l'avantage général du pays. Dès l'instant où les activités d'un transporteur provincial sont proclamées entreprise fédérale, celle-ci est assujettie à la réglementation canadienne. Un tel cas s'est produit en juillet 1960, alors que les activités de la Compagnie de chemin de fer Arnaud, qui détenait une charte d'incorporation québécoise, fut soumise par le parlement du Canada à sa juridiction.

1.2 Organismes gouvernementaux chargés d'administrer les chemins de fer locaux au Québec

Par l'entremise de son ministère des transports, le gouvernement du Québec exerce les attributions qui lui sont dévolues en matière de transport ferroviaire intra-provincial.

C'est sous le gouvernement de Joseph-Adolphe Chapleau que sera créé en juillet 1881 le premier ministère chargé de l'application des législations sur les chemins de fer. Appelé département des Chemins de fer, sa vie sera cependant de courte durée. Cinq ans après sa création, il sera aboli et l'intendance du transport par rail sera intégré au ministère des Travaux publics.

1. Canada, ministère de la Justice, *Loi constitutionnelle de 1867*.

Pendant soixante-huit ans, le dossier ferroviaire demeurera sous la responsabilité des Travaux publics. Cependant, au début de la décennie cinquante, devant l'importance croissante occupée par les transports, le gouvernement de Maurice Duplessis (1944-1959) mettra sur pied le ministère des Transports et des Communications. Entré en fonction le 30 juin 1954, c'est à cet organisme, devenu en 1969 le ministère des Transports en raison de la création d'un portefeuille des Communications, que revient depuis trente-trois ans l'encadrement des activités ferroviaires au Québec².

Le ministère administre aujourd'hui une loi réglementant le transport par rail appelée Loi sur les chemins de fer (L.R.Q. c. C-14). Sanctionnée pour la première fois en 1869 et révisée à de nombreuses occasions, cette pièce législative est la plus volumineuse administrée par Transports Québec. Elle comporte pas moins de 236 articles répartis en 30 sections³. Cette loi impose des devoirs, accorde des droits aux entreprises ferroviaires et prescrit des stipulations auxquelles celles-ci doivent s'assujettir dans leurs opérations.

Au sein du ministère, c'est la Direction du transport ferroviaire, qui relève de la Direction générale du transport intermodal, qui est le principal intervenant dans ce dossier. De ce directeur dépendent deux services, soit celui du développement et celui de l'évaluation technique. Le mandat poursuivi par la Direction du transport ferroviaire est: «(d')inventorier, analyser et prévoir les besoins en matière de transport et d'infrastructures ferroviaires; élaborer des politiques et des programmes d'intervention relatifs au transport ferroviaire et s'assurer d'une réglementation pertinente dans ce domaine⁴.»

Quant à l'application de la réglementation touchant la tarification et la sécurité des équipements, c'est à la Commission des transports du Québec que revient cette tâche. Composée de 14 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, la Commission relève de Transports Québec.

2. Québec, bureau de la Statistique, *Annuaire statistique du Québec*, éditions de 1921, 1956 et 1970.

3. Bissonnette, Jean-Marc, et al., *Le transport ferroviaire au Canada*, p. 24.

4. Québec, ministère des Transports, *Rapport annuel 1985-1986*, p. 11.

2. Les compagnies ferroviaires soumises à la Loi des chemins de fer

Cinq sociétés sont exploitées en conformité avec la Loi québécoise sur les chemins de fer. La vocation première de l'ensemble de ces lignes est d'effectuer le transport de marchandises. Elle sont, pour la plupart, propriétés de compagnies-mères qui les utilisent uniquement pour le factage de leur propre production. Aucune de ces entreprises n'effectue contre rémunération le transport de passagers.

Ces cinq chemins de fer totalisent 579 kilomètres de voies principales ou, si l'on préfère, 6% de l'ensemble des lignes ferroviaires sillonnant le Québec⁵.

Nous allons maintenant présenter brièvement et par ordre chronologique de mise en opération chacune de ces sociétés, afin de mieux les connaître.

Chemin de fer Roberval-Saguenay: Fondé en 1910, le Roberval-Saguenay est le résultat de fusions entre trois petites entreprises ferroviaires indépendantistes œuvrant dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. D'une longueur de 47 kilomètres, la ligne appartient à l'Alcan. Elle y transporte vers ses usines de la région la bauxite arrivée par navire à ses installations de Port-Alfred. De plus, c'est par cette voie que transite l'aluminium en fusion expédié de Ville La Baie jusqu'à la manufacture de Jonquière. Signalons que cette ligne est également reliée au réseau ferroviaire de CN Rail.

Chemin de fer d'Asbestos et de Danville: Cette entreprise, en opération depuis 1919, assure le transport des produits d'amiante pour le compte de sa société mère, la JM Asbestos. D'une longueur de 18 kilomètres, cette voie permet de convoier, d'Asbestos (Estrie) jusqu'à la ligne de CN Rail située à Danville, la production de la compagnie minière qui peut alors être expédiée partout en Amérique du Nord.

Chemin de fer de Matane et du Golfe: Cette compagnie, qui établit le lien entre Matane, la Côte-Nord (via le traversier-rail en opération depuis 1977) et le reste du réseau ferroviaire cana-

5. Québec, ministère des Transports, *Le réseau ferroviaire: Québec*, p. 15.

dien, a été fondée en 1902. Cependant, ce n'est qu'en 1910 que cette ligne de 56 kilomètres fut achevée. Filiale de CN rail depuis 1975, on y transporte surtout des matières premières (ex.: produits forestiers en provenance de Baie-Comeau) et des biens de consommation émanant des grands centres.

Chemin de fer de la rivière Romaine: Constituée le 10 mars 1949 par une loi spéciale du Québec, cette ligne d'une longueur de 43 kilomètres fonctionne sur la Côte-Nord. Propriété exclusive de la Compagnie QIT-Fer et Titane (filiale indirecte de British Petroleum) le chemin de fer relie depuis 1950 la municipalité de Havre-Saint-Pierre au site minier du Lac Allard. Le trafic consiste essentiellement en chargement d'ilménite qui est expédié par train-bloc vers les installations portuaires de Havre-Saint-Pierre. C'est également par cette voie que sont transportés quotidiennement, par voitures-passagers, les travailleurs œuvrant à la mine⁶.

Chemin de fer Cartier: Œuvrant pour le compte de la Compagnie minière Québec-Cartier (Compagnie USX) qui en est l'actionnaire unique, la société ferroviaire Cartier a été créée le 6 février 1958. Mise en opération en 1960, cette ligne est le lien entre Port-Cartier et le site d'exploitation ferrugineux du Mont-Wright (Fermont), sur la Côte-Nord⁷. Ce chemin de fer est le plus important transporteur ferroviaire soumis à la juridiction québécoise, que ce soit pour la quantité de minerai de fer qui y est convoyé ou pour ses équipements.

3. Les chemins de fer sous juridiction québécoise: le lien avec l'aménagement du territoire et le développement régional

3.1 Structure de développement de ces lignes.

Instrument d'unité nationale, le rail servira, au XIX^e siècle, à la fois d'outil politique et économique afin de favoriser l'essor du Canada. Issus d'une volonté politique (i.e., favoriser l'an-

6. Leclerc, Richard, *L'infrastructure ferroviaire du Québec-Labrador*, p. 37.

7. *Ibid.*, p. 37.

nexion de nouveaux territoires dans la Confédération) et économique (i.e., créer un marché économique canadien) ces chemins de fer joueront un rôle de premier plan pour l'expansion territoriale des frontières de la nation.

Le modèle de développement des chemins de fer sous juridiction québécoise est dissemblable à celui qui a été suivi par les grands réseaux ferroviaires canadiens. À la fois en raison de leur longueur et de leur usage, ceux-ci ne mettront pas en branle le développement et le peuplement du territoire québécois. Ces voies à usage mono-fonctionnelle (ex.: transport du minerai de fer) servent avant tout de moyen d'accès à des points d'arrêts terminaux plutôt que médians, comme c'est le cas pour la plupart des lignes de CN Rail et CP Rail.

La construction de voies en direction des gîtes miniers de l'arrière-pays nord-côtier sera la solution à l'exploitation de ces richesses. Les entreprises qui exploitent ces axes ont comme but premier d'édifier un moyen d'accès économique aux ressources ferrugineuses. Ces transports n'ont pas pour fonction de favoriser l'établissement et le peuplement de colonies aux abords de leurs emprises, comme ce fut le cas dans l'Ouest canadien.

Construits pour le strict usage d'une compagnie (ex.: QIT-Fer et Titane), ces axes privés et uni-fonctionnels ne contribuent pas, exception faite des activités immédiates de leur actionnaire principal respectif, à la création de retombées économiques multiples.

Pour ces raisons, ainsi que par la nature locale et limitée dans l'espace de ces lignes, celles-ci ne créeront pas l'extension ni la colonisation aux abords de leur chemin de fer, mais soutiendront plutôt le développement et le bon fonctionnement des activités d'une seule et unique entreprise.

Ces chemins de fer peuvent être catalogués selon deux grandes catégories, soit les voies dites de pénétration et les embranchements.

Les voies de pénétration sont des axes généralement linéaires et isolés des autres réseaux ferroviaires continentaux. Ils permettent l'ouverture d'un arrière-pays dépourvu de moyen d'entrée. Les chemins de fer Cartier et de la rivière Romaine en sont de bons exemples. Ce modèle est d'ailleurs le même qui prévaut

dans les pays en voie de développement et qui est à base de l'évolution des grandes lignes ferroviaires.

Quant aux embranchements, ils permettent, tel l'affluent d'un fleuve, d'amener jusqu'à un point de raccordement le fret que l'on veut expédier par le moyen d'une ligne principale. C'est cet archétype qui prévaut pour les chemins de fer de Matane et du Golfe, Asbestos et de Danville, ainsi que Roberval-Saguenay.

3.2 Pourquoi établir un chemin de fer qui relèverait de la compétence de l'Assemblée nationale du Québec?

Cette question peut paraître simpliste, lorsque l'on sait, comme nous l'avons vu préalablement, que toutes les lignes ferroviaires intraprovinciales sont automatiquement, de par la Constitution, sous la juridiction du Québec. Cependant, si l'on étudie certains documents datant de la fin du XIX^e siècle, on s'aperçoit que le gouvernement canadien ne portait pas toujours attention aux réclamations des petites communautés relativement à l'établissement avec les réseaux nationaux d'embranchements qui unifieraient ces municipalités au reste du pays.

Le chemin de fer de Matane et du Golfe en est d'ailleurs un exemple type. L'Intercolonial (propriété aujourd'hui de CN Rail) qui fut achevé vers 1876 afin de relier les provinces maritimes au reste du Canada, bifurque à Mont-Joli afin de se diriger vers le Nouveau-Brunswick. Cependant, lors de la construction de cette ligne, ce tracé ne satisfaisait pas les Matanais et les citoyens de la péninsule Gaspésienne, qui se voyaient écartés de ce projet. Afin de favoriser la croissance économique de leur région, les élites locales effectuèrent de nombreuses pressions auprès du gouvernement central, afin que le chemin de fer transite par leur contrée. «Malgré les efforts réitérés de M. le docteur J.-B.R. Fiset, député du comté aux Communes, et une pétition signée par au moins la moitié des membres du Parlement, tant conservateurs que libéraux, le gouvernement fédéral a fait invariablement la sourde oreille et n'a pas jugé à propos jusqu'à présent de faire plus, en faveur de l'embranchement de Matane, que d'accuser réception, le 28 février 1889, du mémoire présenté par le docteur Fiset (...)»⁸.

8. Gagnon, Antoine, *Histoire de Matane: 1677-1977*, p. 454.

Devant ce refus des autorités fédérales, on se retourna dans un temps record, et rapidement des hommes d'affaires locaux décidèrent d'amasser des fonds dans le but de construire leur propre embranchement, qui relierait leur région à la ligne de l'Intercolonial. La communauté de Matane fit appel au gouvernement du Québec pour l'aider à réaliser son ambitieux projet. Par la voie de son premier ministre, Honoré Mercier, l'État accepta en 1888 le plan et fit voter à l'Assemblée législative «une subvention de dix mille acres de terre par mille». Né de l'initiative locale, le chemin de fer sera ouvert en 1910, soit une vingtaine d'années après que les premières démarches eurent été entreprises.

Fort actif à la fin du XIX^e siècle, le gouvernement du Québec portait à cette époque une oreille très attentive aux petites localités délaissées par les grands groupes ferroviaires et désireuses d'établir des embranchements locaux dans le but de favoriser leur essor économique. Constituant une solution de rechange pour les régions, le gouvernement québécois, par sa politique de subsides aux chemins de fer qui s'échelonna de 1874 à 1910, fut l'allié tout désigné pour les intervenants locaux.

Conclusion

Le présent article a été pour nous l'occasion de mieux étudier les chemins de fer relevant de la juridiction de l'Assemblée nationale du Québec. Malgré leur poids relativement peu important par rapport à l'ensemble des activités ferroviaires québécoises, ces axes ont notamment contribué à l'ouverture de l'interland de la Côte-Nord.

Depuis 1960, aucun nouveau chemin de fer soumis à la compétence du Québec n'a été mis en opération. Cependant, deux projets sont actuellement à l'étude pour la région de l'Estrie. Le premier relierait l'usine Hyundai à une ligne du CP Rail. Pour ce qui est de la seconde voie, son édification est conditionnelle à la décision de la compagnie Bombardier d'entreprendre, à ses installations de Valcourt, la construction d'automobiles.

En terminant, signalons que cette recherche se veut un apport modeste à un thème encore ignoré, peu d'études ayant été jusqu'à maintenant conduites sur le réseau ferroviaire québécois.

**DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

**LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél. 845-8533**

La IX^e Conférence des communautés ethniques de langue française, tenue à Bruxelles et à Liège du 5 au 9 juillet 1987, a réuni les délégations de l'Acadie, de Bruxelles et de la Wallonie, du Jura, du Québec, de la Romandie, de la France et de la Vallée d'Aoste.

À l'issue de ses travaux, la Conférence déclare:

1- Les peuples dépendants qui renoncent à l'usage de la violence parviennent difficilement à faire aboutir leurs justes revendications.

2- Qu'ils soient unitaires ou de type fédéral, les États plurinationaux existants utilisent un arsenal de moyens pour interdire l'émancipation des groupes ethniques minoritaires.

3- Les gouvernements pratiquent l'immobilisme, le juridisme, la mise en condition, la menace, l'achat des consciences et l'usage de la force.

4- L'expérience récente a confirmé que les peuples mêmes qui peuvent s'appuyer sur un gouvernement propre, mais ne jouissant pas de la souveraineté internationale, sont empêchés de faire valoir leurs droits légitimes.

Conscientes de cette réalité, les neuf organisations représentées à la Conférence:

— relèvent que la gamme des moyens de lutte à la portée des peuples minoritaires est notoirement insuffisante à l'intérieur des frontières étatiques;

— affirment que l'internationalisation de leurs causes respectives est de nature à contrecarrer les méthodes assimilatrices des États plurinationaux;

— décident d'intensifier leur action publique dans ce sens et de s'appuyer mutuellement en tous lieux et dans tous les pays.

Elles institueront par conséquent un comité d'observateurs composé de représentants des différents mouvements affiliés à la Conférence. Ce comité sera chargé de suivre, à la demande d'un mouvement membre, les événements politiques constitutifs d'atteintes au droit de libre disposition et aux droits de l'homme. Si nécessaire, ce comité saisira un jury international formé d'hommes de droit; celui-ci sera appelé à connaître des affaires qui lui seront déférées et à prononcer des jugements au regard des principes fondamentaux du droit international public.

**À LA MÉMOIRE DE LÉONARD ROY
(1914-1987)**

Au début de juillet, La Ligue d'Action Nationale déplorait le décès de l'un de ses directeurs, Monsieur Léonard Roy, économiste-conseil. La meilleure façon de lui rendre hommage est de reproduire et de faire nôtre l'émouvant témoignage collective que lui ont rendu ses nombreux amis et anciens collaborateurs:

La compétence et le dévouement qu'il a déployés tout au long de sa riche carrière d'économiste-conseil ont fait de lui un artisan important du développement de notre industrie agro-alimentaire au Canada et à l'étranger.

On compte parmi ses nombreux titres et fonctions ceux de vice-président exécutif du Conseil de l'Industrie laitière du Québec Inc., vice-président exécutif du Conseil de l'Alimentation du Québec Inc. et secrétaire-trésorier du Centre de promotion de l'Industrie agricole et alimentaire du Québec Inc.

On note également parmi ses occupations para-professionnelles celles d'administrateur du Conseil National de l'Industrie Laitière du Canada, administrateur délégué par l'Office des professions, à la Chambre des Notaires du Québec et administrateur de la Société des Alcools du Québec.

Ce membre fondateur du Conseil du Patronat du Québec a également présidé le Conseil de planification et de développement du Québec et s'est vu décerner le trophée «Henri L. Bérard» en 1977 pour 25 ans de contribution au service de l'industrie agro-alimentaire québécoise.

Puisse ce témoignage couvrir sa mémoire de notre admiration et de notre reconnaissance.

Le réseau routier du Québec: objectifs pour l'an 2000

par MICHEL BROCHU

Le Québec est, rappelons-le et répétons-le, un territoire quatre fois grand comme la France: son réseau routier est achevé et à peu près complet au sud du Saint-Laurent. Il reste, cependant, plusieurs centaines de kilomètres de routes à bitumer et à élargir.

L'ensemble du réseau «normal» a été constitué au cours de la première moitié du XX^e siècle.

Les quelques autoroutes québécoises ont été créées entre 1950 et 1980: Québec-Montréal, Montréal-frontières américaines et ontariennes, Montréal-Laurentides.

La consolidation générale du réseau routier québécois a été menée, à bien à partir de 1950, par deux améliorations aussi importantes qu'indispensables: d'une part, l'ouverture des routes principales en hiver et, d'autre part, le bitumage de plus en plus poussé du réseau routier intérieur, c'est-à-dire non immédiatement riverain du Saint-Laurent. Ce fut notamment le cas des axes en direction de l'Abitibi et du lac Saint-Jean. Entre 1970 et 1980, une seule grande percée routière (712 km) a été construite: il s'agit de la route de Matagami à Radisson qui relie, au sud du Québec, les aménagements électriques de la Grande Rivière situés au sud du Nouveau-Québec.

Si on examine attentivement et longuement une carte du Québec de 1986, on constate de graves lacunes dans le système routier québécois vers l'Ouest, vers le Nord, vers l'Est et vers le Nord-Est.

Établissons d'abord l'inventaire de ces lacunes, qui sera fondé sur l'examen de la carte routière du Québec publiée en 1986 par le ministère des Transports du Québec

Région ouest

La route de l'Outaouais (n° 148) part de Saint-Eustache pour se terminer en cul-de-sac à Fort-William, à quelques kilomètres en amont de l'Île aux Allumettes. Suit alors un hiatus complet de 150 km du côté québécois de l'Outaouais, avant de retrouver une route (n° 101), qui va de Témiscamingue à Macamic, en Abitibi (au sud du lac du même nom). Par contre, du côté ontarien, une route longe l'Outaouais, du sud de l'Île aux Allumettes jusqu'au pont de Témiscamingue. Ainsi, pour les voyageurs québécois désireux d'atteindre l'Ouest et le Nord-Ouest de l'Abitibi, il faut soit passer par l'Ontario, soit encore faire un détour de plusieurs centaines de kilomètres par le parc de La Vérendrye.

La route de l'Outaouais doit de toute évidence être complétée, afin d'unir par un lien direct l'aval et l'amont de cette vallée débouchant, au Nord, sur l'Ouest de l'Abitibi. Les crédits à engager ne devraient pas être excessifs, du fait qu'il s'agit d'une route de vallée sans aucun ouvrage d'art important à construire, si on excepte une vingtaine de ponceaux. Cette route aura pour avantage complémentaire de favoriser très fortement le tourisme dans l'Outaouais supérieur et de rationaliser les transports routiers de marchandises et de passagers dans l'Ouest du Québec au profit, surtout, des entreprises québécoises.

Région est

Si l'on tourne le regard vers l'extrême-Est du Québec au Nord et au Nord-Est du golfe du Saint-Laurent, on discerne une situation incomparablement plus grave que dans l'Outaouais, car entre la fin actuelle de la route Jacques-Cartier (n° 138) et Blanc-Sablon, le dernier village québécois sur le détroit de Belle-Isle, il existe, sur 600 km de côte rocheuse et inhospitalière, pas moins de 20 villages ou hameaux aussi isolés que les postes indiens et esquimaux du Nouveau-Québec.

Il s'agit d'une anomalie absolument criante qui devrait être corrigée en priorité absolue car, au début du XXI^e siècle, il ne doit plus rester, au sud du Québec, de noyaux de population laissés pour compte et sans liaison routière avec le cœur et le corps du territoire.

Aux époques où le gouvernement du Québec avait d'autres priorités, il a pu être acceptable de prolonger par à coups la route de Tadoussac à Havre-Saint-Pierre, mais les 600 km qui restent doivent être construits rapidement.

Le parachèvement de cette route doit être considéré comme un service public, ce qui exclut le prétexte d'une rentabilité préalable à la construction de cette route. Cependant, on aura peut-être l'agréable surprise de constater que la liaison routière par bateau-passeur existant actuellement entre Blanc-Sablon, au Québec et Sainte-Barbe, à Terre-Neuve sera, au total, des plus rentable.

Centre-ouest

L'Ouest de l'Abitibi central est très fourni en routes dont une seule, non bitumée, débouche vers l'Ontario au nord des lacs Hébécourt et Duparquet. Dans cette région, au nord du lac Témiscamingue, il y a, en tout et pour tout, cinq routes québécoises qui débouchent en Ontario.

Franc nord, en direction de la baie James, on note l'absence d'un débouché routier aboutissant à ce plan d'eau et, conséquemment, l'absence d'un port québécois sur la baie James, alors que l'Ontario y possède un port, à Moosonee, depuis 1927, desservi par le chemin de fer Ontario Northland, à partir de Cochrane, en Ontario. Depuis plus d'un demi-siècle, le Québec se trouve donc en position tout à fait défavorisée par rapport à l'Ontario: de telle sorte que, pendant des décennies, les postes indiens de la baie James ont été alimentés par le port de Moosonee et au profit de l'Ontario. Cette situation a été partiellement corrigée en 1965 par la mise en place d'une liaison aérienne régulière et directe entre Senneterre et les postes du Nouveau-Québec indien.

La percée routière de Matagami à Radisson, réalisée entre 1970 et 1980, donne un accès à Tichassipi (Chisasibi, ex-Fort George, ex Fort-Sainte-Foy), mais la question du ravitaillement de Fort-Rupert, d'Havre-Sainte-Anne (Eastmain) et Nouveau-Comptoir reste entière et ces postes sont encore toujours, contre toute logique, ravitaillés à partir de l'Ontario pour le fret pondéreux, pour le mazout et l'essence. Il y a donc là une urgence prio-

ritaire pour le Québec à se doter d'une route d'environ 200 km aboutissant au sud de la baie James, point où serait construit un port de haute mer, en principe, à l'embouchure du fleuve Nottaway.

En seconde priorité, il serait prudent et utile de prévoir le percement d'un tronçon reliant Radisson (au sud de la Grande-Rivière) au Poste-de-la-Baleine, sur la Grande Rivière-de-la-Baleine (soit environ 200 km).

Bien que j'aie esquissé un plan complet pour un réseau routier du Nouveau-Québec, je ne développerai pas ce volet dans le présent article, qui concerne les axes routiers prioritaires à établir avant la fin du siècle.

Centre-Est

Cette région richissime du Québec est également caractérisée par une situation gravement lacunaire du système routier. On note, en effet, que la route 167 qui relie Chicoutimi, Chibougamau au lac Albanel aboutit à un cul-de-sac le long du lac Albanel, à 181 km au nord-est de Chibougamau. Il n'y a même pas de village au terme actuel de cette route. À 700 km, vers le Nord-Est, se trouve l'ancienne ville minière de Schefferville, qui constitue un isolat complet au point de vue routier, puisque le seul lien terrestre aboutissant à ce centre est le chemin de fer Sept-Îles-Schefferville. Au sud-est de cet axe, lac Albanel-Schefferville, encore à réaliser, existent les villes minières de Gagnon et de Fermont, toutes deux aussi reliées à la Côte-Nord par chemin de fer seulement.

En cette fin du XX^e siècle, il devrait être évident que ces isolats miniers, reliquats des villes fermées de sinistre réputation, doivent devenir librement accessibles par la route pour tous et chacun. Tant que cette indispensable amélioration ne sera pas devenue réalité, force sera de considérer que Gagnon, Fermont et Schefferville sont des villes géographiquement fermées, car une région ne vit normalement que si elle est reliée par la route aux autres régions économiques d'un territoire.

Conclusion

Le constat des lacunes dans le système routier du Québec établi plus haut est à la fois objectif et irréfragable: il appelle des correctifs sur tout les fronts mentionnés. Comme en témoigne le tableau I, il s'agit, pour tous les fronts routiers, d'un total de 2 100 km de routes.

À l'exception du tronçon Radisson-Poste-de-la-Baleine, absolument tous les axes routiers étudiés et préconisés sont vitaux pour le développement des différentes régions concernées, pour les populations des isolats miniers ou de pêcheurs et pour des régions entières non reliées à d'autres régions québécoises.

L'on ne manquera pas d'évoquer, au niveau de l'État, qu'un programme d'une telle ampleur ne peut être réalisé avant l'an 2000, en raison du trop court délai (13 ans) et de crédits trop importants à engager.

Ces deux objections sont véridiques, mais un défi exceptionnel de ce type appelle une solution exceptionnelle et des mises de fonds exceptionnelles.

Une solution pratique serait de procéder selon la formule des chantiers de jeunesse: cela permettrait de faire avancer rapidement et sans équipement trop lourd les travaux dans les quatre régions analysées. Si les décisions sont prises assez rapidement, la moitié méridionale du Québec (et la baie James appartient à cette moitié) pourra être dotée d'un réseau routier unifié reliant entre elles toutes les régions habitées du Québec du détroit de Belle-Isle à l'Outaouais et du futur port québécois sur la baie James à Schefferville.

Les hiatus routiers, les villes fermées et les isolats de population seront alors devenus choses du passé et le XXI^e siècle pourra s'ouvrir sur le développement économique et routier du Nouveau-Québec, dont les parties centrale et septentrionale attendent d'être mises en valeur.



En marge de l'actualité nationale

par ROSAIRE MORIN

Les contribuables paieront les impôts dont les banques sont exemptées

Selon Michael Cassidy, critique néo-démocrate des Finances, le gouvernement fédéral perdra environ 2 milliards\$ en 1987 en impôts impayés par les banques. Terry Shaunessy, analyste pour la firme Merrill Lynch, croit que la somme sera beaucoup plus élevée.

Il faut ici rappeler une récente négociation des banques avec le gouvernement canadien. Le gouvernement du Canada autorise les banques à augmenter de 15% à 30% et même à 40% les montants provisionnés pour compenser les pertes sur les prêts effectués à des pays du Tiers-Monde incapables de les rembourser. Les pertes déductibles de l'impôt seront allouées dès 1987 et non étalées sur cinq ans...

Ainsi, les contribuables canadiens, vous et moi, risquent de devoir payer la note; l'augmentation du déficit fédéral devra un bon matin être assumée par les citoyens qui paient de lourds intérêts aux banquiers...

L'information nationale

La nation canadienne-française souffre d'un mal qui pourrait devenir incurable. Le malaise est d'une telle gravité qu'on ne peut l'identifier. Avec les années, la notion même de «nation» s'est modifiée substantiellement. À titre d'exemple, soulignons l'évolution de la désignation de l'être national.

L'appellation «Les Canadiens» a fait place à celle de «Canadiens-Français». Pendant quelques décennies, on reconnaissait à notre groupe ethnique les caractéristiques propres à une nation: langue, culture, histoire, traditions... Les Angers, Arès, Brunet, Groulx, Laurendeau, Minville, Montpetit et autres, agissaient comme chefs de file, reliaient le passé à la vie de leur temps et indiquaient les voies de l'avenir. Ces hommes sont disparus et leur enseignement ne leur a pas survécu.

Aujourd'hui, les appellations les plus diverses nous divisent. Nous sommes des «Québécois», des «Canadiens», des «Néo-Québécois», des «Acadiens», des «Franco-Ontariens», des «Franco-Manitobains», etc. Nous sommes aussi des «libéraux», des «conservateurs», des «NPD» et des «péquistes». Ce sont d'ailleurs ces derniers qui, par intérêt partisan, ont substitué la dénomination «Québécois» à celle de «Canadiens-Français». Cela faisait moins «raciste» et plus «populaire». À vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, on se retrouve rapidement le bec à l'eau. Des «Canadiens-Français», il n'en reste presque plus...

Et ceux qui conservent encore la nostalgie du passé sont éparpillés à travers le Québec. Ils sont isolés. Leur émiettement est total. Aucun mouvement n'établit la cohésion nécessaire et ne suscite les gestes de fraternité qui s'imposeraient entre tous les Québécois et entre tous les Canadiens-Français du Canada. Chacun d'entre nous vit comme Robinson dans une île déserte. L'un des seuls liens qui nous réunit consiste dans le *Journal de Montréal*, «le n° 1 des quotidiens français d'Amérique».

Ce journal informe et déforme. Sa réussite financière est fondée sur l'exploitation des faiblesses du peuple. Au lieu d'éclairer la conscience nationale des Francophones d'Amérique, ce quotidien abaisse, rabaisse, déprécie, humilie et ravale... Le journal du jeudi 27 août 1987 est déposé sur mon bureau. J'ai feuilleté les trois premières pages. Les valeurs spirituelles, morales et culturelles qui s'en dégagent sont résumées par les titres ici reproduits.

- Page 1: — ressuscité,
— à 14 ans, accusé de tentative de meurtre,
— Sophie a reçu plus de 100 coups de couteau;
- page 2: — accusé à 14 ans de tentative de meurtre,
— sorti du tribunal avec un couteau,
— enfants agressés,
— haschisch évalué à 2,4 millions\$ saisi aux douanes;
- page 3: — violée et poignardée dans un champ de maïs,
— on commençait à être heureuse,
— un autre assassin du métro?

On peut constater que le crime se porte bien... À le décrire, Pierre Péladeau fait de l'argent. Pendant ce temps, les lecteurs se nourrissent avec du thon avarié.

La décroissance de la natalité

L'édition 1987 du rapport du Bureau de la statistique du Québec, «La situation démographique au Québec» révèle que 86 000 enfants seulement sont nés au Québec en 1985, soit une diminution de 2% sur 1984. Pour retrouver un nombre de naissance si peu élevé, il faut retourner aux années '30, alors que la population québécoise dépassait à peine les 3 millions d'habitants.

En 1985, des 86 000 enfants nés, 41 700 étaient des filles. 21 500 naissances étaient issus en dehors des liens du mariage.

Le mouvement migratoire, entrées et sorties, connaissent une légère progression, soit un surplus de 5 233 personnes. La croissance démographique de l'année 1985 n'était que de 0,7% au Québec, alors qu'elle s'élevait à 1,3% en Ontario.

Réflexion: les pères et mères nés troisième enfant d'une famille se demandent-ils parfois ce qu'ils seraient aujourd'hui, si leurs parents avaient décidé de n'avoir qu'un seul enfant?

La bibliothèque de l'Assemblée nationale

Pendant des décennies, la bibliothèque du parlement québécois a acquis une réputation d'excellence. Elle possède l'une des plus riches collections légales au Canada. Ces collections sont une partie importante de l'héritage collectif.

Malheureusement, depuis quelques années, ce fleuron du patrimoine actuel se désagrège. Le service de recherche a connu les effets des compressions budgétaires. La reconstitution du *Journal des débats* a été arrêtée. Les stages parlementaires sont disparus et le budget des acquisitions vient d'être substantiellement réduit.

Alors que les autres provinces canadiennes ont augmenté, en 1986-1987, le budget d'acquisitions de leur bibliothèque parlementaire de 3% à 5%, le Québec réduisait le sien de 9%. Ici, au pays de Maria Chapdelaine, on ne consacre que 184 000\$ à la

bibliothèque parlementaire, pendant que Queen's Park alloue un demi-million de dollars...

Le jésuite Julien Harvey a-t-il raison?

Le père Harvey est reconnu pour son franc parler. Devant la Commission parlementaire sur la culture, il a osé «préférer une politique de convergence culturelle à une politique de multiculturalisme». Une coalition d'organismes regroupés autour de SOS-Racisme a protesté avec vigueur. Elle a même réclamé la démission du père Harvey du Conseil consultatif de l'immigration et des communautés culturelles. La ministre, madame Louise Robic, a de plus indiqué son intention de ne pas renouveler le mandat au Conseil du père Harvey.

Quel péché cet homme a-t-il commis? La faute est-elle grave, est-elle mortelle? Le jésuite parle de «convergence culturelle»... Il dit s'être inspiré du plan d'action du gouvernement du Québec destiné aux communautés culturelles et intitulé *Autant de façons d'être Québécois*. Ce plan affirme que «la société québécoise n'a pas à adopter les principes du multiculturalisme, tels que voudrait les mettre en œuvre la mosaïque canadienne. Le développement des divers groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec... C'est à cette condition que tous pourront se sentir vraiment québécois. On ne sera plus en présence d'une juxtaposition des traditions culturelles, mais devant une convergence des efforts vers la réalisation d'un projet culturel collectif».

Pour le père Harvey, le marché libre des cultures au Québec n'existe pas. Une séparation entre la langue et la culture serait, à ses yeux, catastrophique. La politique fédérale du multiculturalisme lui apparaît suicidaire pour le Québec. Par conséquent, dit-il, on ne peut pas continuer de dire aux immigrants à l'étranger: «Venez vous installer au Québec. Vous allez pouvoir continuer à vivre comme chez vous. Il faut avoir le courage de leur dire qu'ils ne sont pas ici chez eux, mais chez nous. L'affirmation de la culture québécoise doit être ferme. Cela doit être accepté en arrivant.»

Le père Harvey insiste sur l'établissement de critères québécois pour la sélection d'immigrants. Le gouvernement fédéral le

fait et l'entente Cullen-Couture de 1978 le prévoit. L'adaptabilité des immigrants avec la société d'accueil est normale. Dans son mémoire, le père Harvey recommande l'adoption d'une politique de haut emploi pour «éviter de faire que l'immigration accrue défavorise les pauvres en entretenant le chômage». Il préconise une «politique de discrimination positive» pour «trouver une solution au chômage plus élevé de certaines minorités visibles». Il demande au gouvernement d'encourager les investisseurs qui apportent des initiatives nouvelles au lieu d'entrepreneurs qui concurrencent les entreprises existantes. Il favorise la création d'emplois dans les régions. Il recommande d'étudier les raisons des départs d'immigrants en direction d'autres provinces ou des États-Unis. Il préconise une politique de la famille en même temps que de l'immigration. Il demande de «réduire le plus possible le malaise provenant de la crainte de voir disparaître la culture québécoise et même la langue française».

Bravo, père Harvey! Je vous donne l'absolution sans condition. Le Québec est le seul territoire en Amérique où les Francophones peuvent organiser un régime politique et une vie sociale qui correspondent à leur culture et à leur langue. Les «enclaves» incapables de «convergence culturelle» doivent savoir que le Québec est un pays français et qu'elles doivent s'intégrer au Québec et inciter les nouveaux immigrants à le faire.

Une attitude ferme, claire et lucide est préférable à l'ambiguïté perpétuée par les ministères d'Ottawa et de Québec qui s'occupent d'immigration. Encore une fois, faut-il le redire, nous ne sommes pas contre l'immigration. Au contraire, nous souhaitons la venue de nombreux immigrants, mais nous désirons que les nouveaux venus s'intègrent à la vie collective du Québec, selon les attentes et les aspirations de la population québécoise. C'est ainsi qu'ils enrichiront notre économie et notre culture. Autrement, dans le temps, les Canadiens-Français deviendront minoritaires au Québec.

Des recenseurs anglais à Notre-Dame de Grâce

Près de 23% des électeurs de Notre-Dame de Grâce sont d'expressions française. Pour l'élection partielle du 14 septembre dernier, plusieurs résidants de langue française ont eu la désagréable surprise d'être visités par une équipe unilingue

anglaise de recenseurs. Ce n'est qu'à Montréal, la plus grande ville française de langue anglaise, qu'un tel incident peut survenir.

Justice pour les juges

Le 2 septembre, les juges de nomination québécoise ont assisté à la traditionnelle «messe rouge» et ils ont participé aux cérémonies d'ouverture de la session d'automne des tribunaux. Le boycottage qu'il avait annoncé a été évité à la suite du décret adopté par le Conseil des ministres qui a porté leur salaire à 90 354\$ par année.

Pauvres juges! Ils font pitié. Ils n'ont pas obtenu la parité avec les juges des Cours de comté d'Ontario. Ils gagnent à peine neuf fois plus que la moyenne des travailleurs au Québec. Leur traitement annuel ne double même pas le salaire des députés. Pour la révision périodique de leur salaire, ils demeurent à la merci des fonctionnaires et du ministre de la Justice. La justice distributive ne leur accorde que 90 354\$ par année, alors qu'elle consent à verser 2 100\$ à un jeune assisté social. Quelle injustice de n'être pas plus juste envers des personnes qui administrent la justice!

La libre circulation

Depuis le départ de la Sun Life, nombre d'entreprises ont quitté le Québec. Les départs sont continus.

Le 23 décembre prochain, la compagnie Philips Électronique quittera définitivement Trois-Rivières. La production des lampes qui y était réalisée sera transférée à l'usine de London, en Ontario. La compagnie est généreuse: elle versera le plein salaire à chaque travailleur jusqu'à la fin de décembre 1987. Dès le mois d'octobre, les mises à pied débiteront. Vive la libre circulation! La rationalisation répond souvent à la force d'attraction des économies plus fortes.

L'invasion américaine

Les entreprises américaines contrôlent, dans certains secteurs, l'économie québécoise. Tous les jours, l'invasion se poursuit. Les loups mangent les moutons. L'occupation territoriale se poursuit, sans violence, mais avec des effets d'américanisa-

tion indéniable. Au cours des dernières semaines, les batailles perdues par les Québécois et par les Canadiens sont nombreuses, de loin supérieures aux gains réalisés par quelques entreprises de chez nous.

À Québec, la compagnie Lowes Hotels de New York s'est portée propriétaire de l'hôtel Le Concorde pour une somme de 13,5 millions de dollars. Lorsque vous retenez une chambre en cet établissement, vous versez quelques dollars à des actionnaires de New York.

Les Boutiques San Francisco ont fait l'acquisition de la compagnie Les Collections Aubergine, entreprise manufacturière québécoise. Les Boutiques San Francisco sont aussi le principal actionnaire des Magasins Bo Jeans International.

Onex Corporation a acquis, au coût de 300 millions\$, Beatrice Foods Canada, entreprise de produits alimentaires et laitiers.

Pour cinq milliards de dollars, Dome Petroleum deviendra la propriété d'une grande entreprise américaine, Amoco, qui protégera d'abord ses intérêts, avant de promouvoir la prospérité canadienne.



Trois livres de grande actualité

par GÉRARD TURCOTTE

La francophonie: grand dessin, grande ambiguïté

Jean-Marie Léger, journaliste bien connu qui milite depuis plusieurs années dans la francophonie et qui a été étroitement mêlé à la plupart des organisations internationales importantes placées sous ce signe, a publié ces derniers jours, chez Hurtubise, un ouvrage qui se veut un «essai et un témoignage», LA FRAN-COPHONIE: GRAND DESSIN, GRANDE AMBIGUÏTÉ.

Selon l'ex-journaliste, le grand projet généreux et novateur de la francophonie a été lourdement hypothéqué par les multiples équivoques sur sa signification véritable et par une relative indifférence ou une extrême prudence, selon le cas, des pouvoirs publics dans les divers pays de langue française qui n'ont pas fait de l'entreprise francophone, jusqu'à ces dernières années, une de leurs priorités.

Dans cet ouvrage, Léger veut à la fois dénoncer l'ambiguïté, dissiper les équivoques et souligner l'urgence d'une véritable relance du projet francophone.

* * *

L'avenir du français au Québec

On trouvera réunis dans ce volume, publié chez Québec/Amérique, les textes d'intervenants connus (écrivains, intellectuels, artistes, historiens, sociologues) qui ont participé, en mars 1987 à Montréal, au colloque consacré à l'avenir du français au Québec. L'objectif affirmé de la rencontre était d'éveiller la conscience populaire aux dangers que connaissent actuellement la culture et la langue françaises au Québec et d'exprimer divers points de vue concernant le rôle politique des juges, les raisons de l'indifférence des jeunes face au dossier de la langue, de même que la pénétration des cultures anglo-saxonnes par les médias électroniques, les questions de la dénatalité, de l'immi-

gration anglophone, de l'affichage, de l'état de la langue et de l'enseignement qu'on pratique dans nos écoles. Les discussions qui s'y sont déroulées ont permis d'entrevoir des solutions qui suscitent beaucoup d'espoirs.

Une synthèse passionnante, instructive et diversifiée, qui impose une réflexion sensible et troublante sur la complexité des enjeux soulevés.

* * *

Le Québec et le Lac Meech

Ce livre constitue un dossier sur l'entente du Lac Meech préparé par *Le Devoir* et publié chez Guérin. Il contient de larges extraits de la plupart des mémoires soumis à la Commission parlementaire des institutions de l'Assemblée nationale, les avis, éclairants et partagés, d'un grand nombre d'experts et d'analystes, ainsi que les positions officielles du Parti libéral et du Parti québécois, de même qu'un grand nombre de réflexions et d'opinions exprimées dans les journaux.

• • • • •

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

SECTION ÉCONOMIQUE

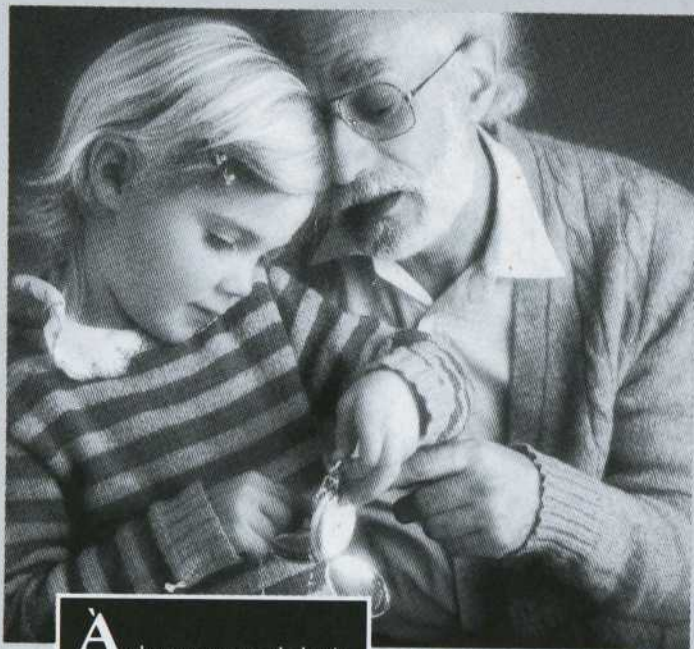
Hommage à la mémoire de Gaston Beaudry

La Prospérité

En cette section de *L'Action Nationale*, Rosaire Morin traite de l'avenir collectif des Canadiens-Français. Le champ d'analyse sera toutefois limité aux thèmes qui suivent:

1. l'accroissement de la population francophone du Québec face au déclin démographique qui s'accroît;
2. l'intégration humaine et productive de 800 000 assistés sociaux et de 400 000 chômeurs;
3. l'insertion sociale et professionnelle de 500 000 jeunes québécois vivant en difficulté;
4. la croissance économique des Canadiens-Français face à l'essor des entreprises étrangères;
5. le développement du milieu par le milieu illustré par le récit de trouvailles et de réussites merveilleuses qui méritent d'être connues;
6. le rappel d'actualité au fil des événements.

• • • • •



À chaque passage de la vie
... nos besoins de protection
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient.

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.



**Assurance-vie
Desjardins**

à chaque passage de la vie

Des trouvailles et des réussites merveilleuses

par ROSAIRE MORIN

*«J'ai deux montagnes à traverser,
deux rivières à boire,
une ville à bâtir avant la nuit.»*

Félix Leclerc

Au Québec, les conditions de vie des femmes, des jeunes et des personnes économiquement faibles ne seront pas fondamentalement améliorées par les programmes gouvernementaux. Les prestations d'aide sociale et de chômage entretiennent un état de passivité et de dépendance qui s'oppose à la créativité et à la productivité. La dignité humaine devient gravement malade si elle est motivée uniquement par l'attente d'un chèque d'assistance.

Dans l'état actuel de l'asservissement d'un tiers de la population qui vit au crochet de la société, le temps est venu de songer à un tissu humain davantage conforme au développement de la personne. Des groupes d'hommes et de femmes inventent dans leur milieu des modèles nouveaux et réconfortants de valorisation et d'insertion sociale ou professionnelle. Ces expériences de vie méritent d'être soulignées. Elles peuvent susciter la répétition d'expériences aussi enrichissantes. Elles modifient lentement les structures sociales de notre milieu, sans renier d'aucune façon les acquisitions du passé.

Cette chronique reproduit habituellement le récit de réussites merveilleuses vécues dans tous les domaines. Déjà, plus de trente trouvailles ont été racontées au cours des derniers mois. En octobre, la chronique fait place à une rencontre intéressante et troublante à la fois. Le verre à moitié plein qui est notre partage est vide pour des milliers de jeunes...

Certes, les jeunes qui m'ont visité en cette journée mémorable du 8 août ne représentent pas toute la jeunesse du Québec. Hélas! le tiers de nos jeunes vivent dans des conditions aussi difficiles...

Une rencontre intéressante et troublante

Le samedi 8 août, à ma résidence, j'avais l'honneur de recevoir neuf jeunes âgés de 18 à 26 ans. L'organisation de cette rencontre n'avait pas été facile... L'idée de parler avec un groupe de filles et de garçons de leurs problèmes m'était venue à la suite d'une conversation avec l'un de ces jeunes qui travaillait dans mon jardin, bêchant avec le rond de la pelle opposé à la terre. Après plusieurs refus, une rencontre est fixée.

Les comportements

Cinq garçons et quatre filles dans la force de l'âge se retrouvent dans mon salon. Gisèle, 23 ans, est la plus instruite du groupe; elle a «décroché» en 3^e secondaire. Huit de ces jeunes reçoivent un chèque d'aide sociale, 175\$ par mois. Quatre d'entre eux sont arrivés à Montréal en 1985. Trois couples vivent en union libre. Thérèse, enceinte de Gilbert qui l'a quittée depuis, juge que «bénie ou non, notre relation, c'était bon, c'est beau, regardez-moi cela». Gilles et Bernard ont fait six mois de prison pour trois vols avec effraction commis dans le quartier. «N'ayez pas peur, me disait l'un d'eux, on ne vole pas ceux qu'on aime.» Seul François vit chez ses parents qu'il dit détester: «Ils sont vieux jeu et séraphins.»

Deux filles et deux garçons vivent ensemble dans un sous-sol de trois pièces... et dire que mon curé repose en paix, seul avec sa conscience, dans un presbytère de seize pièces. Mes jeunes, dont un seul est barbu, parlent moins bien que mon pasteur, sont assez polis et sacrent, un peu seulement. Chanceux que je suis... ces jeunes m'ont parlé pendant trois heures... alors que mon curé ne m'a pas parlé une seule minute depuis trente ans, même si j'entends parfois sa voix nasillarde et monotone du haut de la chaire de vérité.

L'accueil reçu

De leur passage dans certains organismes, centres d'accueil et maisons de jeunes, ils en sont sortis brisés, insatisfaits. «On n'a pas répondu à nos besoins.» «Si on est comme ça, aujourd'hui, c'est de leur faute.» «C'est mené par des normes administratives, pas par des humains.» «Ce sont des centres de rééducation qui déforment.» Aux questions de savoir si on avait tenté de les orienter vers la poursuite de leurs études ou vers l'insertion au

travail, on me répond que certains responsables masculins aimaient mieux s'amuser avec les filles. Des «jobbines» seulement leur étaient offertes.

Le travail

Ces jeunes ont déjà recherché du travail... mais, aujourd'hui, ils n'en ont plus le goût. Ils ne croient pas à «l'angélisme d'un boss» qui leur donnerait la chance d'apprendre un métier. «Si on nous engage, dira Arthur, c'est qu'on a des sales besognes à nous pitcher.» Suzanne et Gilles ont déjà travaillé dans un programme de «patchage» du gouvernement qui avait duré vingt semaines. «C'était ben le fun; on avait rien à foutre et on se lançait en l'air; mais quand ça fini, c'était fini; j'aurais été mieux n'être pas là-dedans.» De leurs efforts inutiles pour se trouver une «job», trois de ces jeunes sont restés marqués par les réponses brutales de «boss» qui ne voulaient pas les recevoir.

À l'idée d'un travail régulier ou de l'apprentissage d'un métier, aucun de ces jeunes n'est intéressé. Les réponses sont nettes: «J'ne travaillerai jamais pour enrichir un 'boss'.» «Se lever à 6 h 00 le matin et trimer jusqu'à 6 h 00 du soir, pas question.» «Toujours au bas de l'échelle et toujours recommencer au bas de l'échelle, non, trois fois non, baptême.» «Perdre ma liberté pour la chaîne d'un boss, jamais.» «Je suis ben comme ça, christ, faut pas charrier; écœurez-moi pas.»

Leur avenir

La suggestion de se regrouper pour bâtir leur propre entreprise était une proposition prématurée. Ces jeunes ne rêvent pas encore à leur maison, à leur auto, à leur chalet, à des vacances, à des voyages. Ils sont maintenant habitués à vivre avec leur bicyclette, dans un milieu connu, sans effort. «Si on était traité sur un pied d'égalité, on serait t'être ben tenté, mais on n'a pas de chance et ça servirait pas pour nous autres.» «Devenir boss à notre tour, ça m'écœure juste d'y penser.» «Ça ne m'intéresse pas, c'est pas possible.» Une lueur d'espoir est apparue toutefois lorsque Thérèse et Benoît ont laissé savoir qu'ils seraient «t'être ben intéressés si on leur offrait une bonne 'job' de travail avec nos mains.»

Où est l'abbé Pierre?

Dans la soirée, seul, dans une solitude sereine, je me disais que ces jeunes sont tout de même sensibles, sincères et capables de «réussites merveilleuses», si on leur en donnait la chance. Mais qui possède assez de motivation pour les motiver? Quel député marchera sur les traces de l'abbé Pierre et invitera tous les démunis à l'aider pour améliorer les conditions de vie de tous les autres jeunes défavorisés? Qui comprendra et aidera ces personnes qui ne sont même plus intéressées à s'aider elles-mêmes?

Comment agir pour respecter le cheminement personnel dans l'élaboration d'un programme continu de formation professionnelle? Qui est prêt à accepter ces jeunes dans un stage de travail combiné à des études adaptées à leur capacité? Qui se mettra vraiment les mains dans l'huile et dans la saleté pour améliorer les conditions de vie de milliers de jeunes qui vivent dans la désespérance?

À entendre parler mes jeunes du 8 août, j'en conclus que les responsables de leur situation, ce sont des adultes, leurs pères et mères qui ne se sont pas suffisamment impliqués dans leur formation. J'en conclus aussi que les gens de mon âge laissent à leurs enfants et à leurs petits-enfants un héritage social qui devrait être refusé par les héritiers, s'ils le pouvaient...

Je sème des tomates au printemps dans l'espoir d'une récolte, l'été venue...



Les gouvernements bâtissent un régime d'entretenus qui conduit au sous-prolétariat

par ROSAIRE MORIN

« Vous ne pouvez pas empêcher les oiseaux du malheur de voler au-dessus de vos têtes, mais vous pouvez les empêcher de faire leurs nids dans vos cheveux. »

J'ai toujours admiré le courage de mes parents qui ont connu la dramatique crise des années '30. Ils ont traversé le pire désastre financier du siècle sans l'aide de l'État. Ils vivaient à la campagne. Leur terre rocailleuse produisait tomates, navets, carottes et autres légumes. Des réserves accumulées dans la cave assuraient l'hivernage. La récolte de deux pommiers était transformée en compotes et en confitures. La maman et la grand-maman tricotaient des chandails, des bonnets, des bas et des mitaines avec la laine qu'elles avaient cardée et filée. Leurs robes n'étaient pas de soie. Les culottes d'étoffe des garçons ne venaient pas de chez Eaton. Les souliers n'étaient pas si sophistiqués qu'ils le sont aujourd'hui. Pourtant, nous étions très heureux sous un toit rustique, auprès d'un poêle de bois qui pétillait joliment les soirs de tempête de neige.

De cette époque aux années 1960, la roue de l'économie a tourné rapidement. La modernisation, l'industrialisation et l'urbanisation du Québec laissaient aux jeunes l'espoir d'une insertion professionnelle. L'essor industriel et commercial permettait, particulièrement aux jeunes des classes bourgeoises et moyennes, d'accéder à un travail correspondant à leurs espoirs. Sans trop de difficultés, ils obtenaient un emploi stable. Leur intégration dans la société s'accomplissait sans heurt, normalement. Cette prospérité nouvelle mettait toutefois fin à la revanche des berceaux.

Aujourd'hui, dans le luxe et le confort, la population québécoise vit dans l'insécurité, avec anxiété. L'inquiétude est monnaie courante. Le mécontentement l'est davantage. Toutes

les transformations accomplies depuis 30 ans n'ont pas procuré à l'homme le bonheur de jadis. Dans une période d'abondance et de richesses incalculables, notre condition économique, malgré l'apparence contraire, est inférieure en 1987 à celle qu'ont connue nos pères en 1929. En ce temps-là, la famille et la paroisse s'occupaient de leurs pauvres et les supportaient. Des communautés religieuses jouaient un rôle de suppléance; la charité et le dévouement inspiraient ces figures devenues légendaires.

L'État-providence est en panne

Le Québec industriel a vu l'État organiser des services publics, envahir la vie privée, régir les rapports entre citoyens et vouloir redistribuer le revenu. La technocratie a raffiné les modes d'intervention: fiscalité, allocations sociales, gratuité des services et assistance multiple offerte aux personnes et aux entreprises. Les gouvernements s'immiscent davantage dans tous les domaines de la vie publique et privée: éducation, santé, services sociaux, logement, travail...

À titre d'exemple, dans le seul secteur de la sécurité sociale, l'augmentation des dépenses a connu une montée vertigineuse qui frise la folie. En 1987, les divers paliers d'administration publique du Canada dépensent près de 50 milliards\$ pour la sécurité sociale, comparativement à 7,6 milliards\$ en 1969 et à 2,7 milliards\$ en 1959 (*Annuaire du Canada 1980-81*, p. 361). Apparemment, nous n'avons pas encore touché le sommet. Le vertige atteint déjà toutes les personnes de gros bon sens. Elles ne comprennent pas et elles n'acceptent pas que les gouvernements fassent l'étalage et la distribution d'une richesse qui n'existe pas. L'État est en panne. Il n'a plus l'argent requis pour répondre aux appétits qu'il a créés. Il gère alors un système de coupures d'une façon souvent bête et méchante.

Quelles seraient les conditions de la vie, si...

Dans la situation présente, si l'aide sociale prodiguée par l'État disparaissait demain matin, quelles seraient les conditions de vie des 700 000 Québécois qui reçoivent actuellement des prestations d'aide sociale?

Quelles seraient les conditions de vie des 400 000 chômeurs québécois s'ils perdaient demain matin leurs allocations d'assurance-chômage?

Quelles seraient les conditions de vie de milliers de Québécois si l'État abolissait l'assurance-maladie, l'assistance aux aveugles, les allocations de maternité, les indemnités d'accidents du travail et d'automobile, les rentes pour les conjoints survivants, les pensions d'invalidité, les dédommagements à la suite d'actes criminels, les pensions pour les anciens combattants et tant d'autres prestations en faveur des personnes les plus mal prises?

Quelles seraient les conditions de vie d'un très grand nombre de familles québécoises si l'État faisait disparaître les allocations familiales et scolaires, les exemptions fiscales pour enfants ou conjoints à charge, les chèques d'assistance aux mères nécessiteuses, les suppléments au revenu de travail, les allocations et la déduction fiscale pour frais de garde, les prestations aux programmes de formation de la main-d'œuvre et les gains permis selon l'aide sociale ou l'assurance-chômage?

Quelles seraient les conditions de vie pour des centaines de milliers de personnes, si les gouvernements devenaient incapables de maintenir en vigueur les pensions de vieillesse, l'assistance aux Indiens, l'offre gratuite de prothèses aux assistés sociaux, le supplément de revenu garanti pour les vieillards, les allocations aux conjoints de 60 à 64 ans sans le sou, les allocations pour le logement des personnes âgées, l'aide pour l'habitation à loyer modique en faveur des personnes démunies ou âgées, les exemptions fiscales en raison de l'âge ou d'un revenu de retraite, le remboursement d'impôt foncier...?

D'autres mesures gouvernementales fournissent aussi un soutien financier souvent indispensable aux plus démunis. Si le programme de la sécurité de la vieillesse et le régime des rentes du Québec favorisant plus de 400 000 Québécois étaient abandonnés demain matin, quelles seraient les conditions de vie de ces vieillards privés de leur principal revenu et dont un grand nombre sont invalides ou vivent dans des établissements de soins spéciaux?

Quelles seraient les conditions de vie de milliers de Québécois si les gratuités des services dentaires, optométriques, pharmaceutiques et ambulanciers en faveur des classes défavorisées cessaient demain matin?

Quelles seraient les conditions de vie de dizaines de milliers de Québécois si l'État-providence fermait les centres d'accueil, les foyers nourriciers, les garderies, les services sociaux en milieu scolaire, l'aide à domicile, les centres de réadaptation et d'hébergement?

Nous devons aussi avoir présent à l'esprit les 400 mesures d'assistance technique et financière établies pour aider à la survie des industries et des commerces. L'aide gouvernementale aux entreprises coûte des milliards de dollars chaque année. Si les subventions pour la recherche, pour la création d'emplois et pour l'exportation des produits étaient supprimés demain matin, combien d'usines et d'entreprises fermeraient leurs portes à brève échéance? Qu'advierait-il de ces milliers de travailleurs transformés en chômeurs et en assistés sociaux?

La situation économique est pire qu'en 1929

Certes, les milliards de dollars investis par les gouvernements du Canada et du Québec dans les affaires sociales et industrielles de notre province sont essentiels, voire indispensables, dans l'état actuel de l'économie. Sans ces bénéfices sociaux d'une diversité inouïe, les misères d'un très grand nombre de Québécois seraient comparables à celles des habitants du Tiers-Monde.

Sans la prodigalité gouvernementale qui multiplie les programmes de sécurité dite sociale et de création d'emploi, la situation économique et sociale du Québec serait pire que celle qui existait lors de la crise de 1929. La suppression des avantages financiers distribués par les gouvernements s'avérerait une catastrophe irréparable. Elle illustrerait le mirage du régime d'entretenus dans lequel nous vivons. L'Œuvre de la soupe devrait s'établir au carrefour des villages et dans la majorité des quartiers de villes. La malnutrition affligerait des milliers de nos compatriotes.

À cette situation, nous ne sommes pas sensibilisés. L'élimination impossible de toutes les mesures sociales démontre que les

dirigeants politiques se conduisent en aveugles. Ils ont pensé guérir le malaise social en instituant des mesures bienfaitantes. Ils poursuivent dans cette voie, sans s'en rendre compte, la destruction de l'ossature de l'économie, fondement même du bien-être. L'économie québécoise n'est pas assez puissante pour garantir à tous la permanence de l'assistance sociale. Les entreprises ne sont pas si rentables qu'elles puissent acquitter annuellement les milliards de dollars que le régime social requiert. Celles qui pourraient contribuer à l'assiette fiscale utilisent tous les moyens pour ne pas le faire.

Jusqu'où peut-on s'endetter?

Pour soutenir le régime établi aux frais principalement des travailleurs, nos gouvernements s'endettent exagérément. Ils doivent déjà plus de 300 milliards\$. Personne ne se demande comment ces obligations seront payées. Le seront-elles un jour? L'absence de contrôle dans l'octroi des subventions, des faveurs et des allocations aux entreprises et aux personnes doit-elle désormais remplacer en permanence les mesures d'aide judiciaire, nécessaire et profitable? Peut-on entretenir un espoir d'amélioration dans l'usage des fonds publics? Souvent, et avec raison, on a répété que toute entreprise privée ferait faillite si elle était gérée selon les normes en usage dans les administrations gouvernementales.

Notre pays ne peut indéfiniment vivre au-delà de ses moyens. Il ne peut pas toujours emprunter sur l'avenir des générations futures pour satisfaire les besoins du présent. Recourir sans cesse au crédit pour distribuer des allocations sociales et des subventions industrielles s'apparente plus à la science-fiction qu'aux sciences économiques. Depuis des années, on distribue avec libéralité les richesses avant qu'elles ne soient produites. On ne peut pas toujours procéder ainsi. Un moratoire dans l'aide sociale et industrielle s'impose. La politique actuelle conduit au désastre. On a voulu réduire les écarts entre les riches et les pauvres. Or les riches se sont enrichis, les pauvres se sont appauvris et les tensions causées par les écarts de richesses s'accroissent dans le régime actuel.

L'assistance sociale et industrielle, telle qu'elle a été instituée, représente un gaspillage éhonté d'une génération de jeunes

régime d'entretenus. Elle maintient un million de Québécois dans un état de dépendance et d'asservissement. La pauvreté tempérée par un chèque d'assistance aboutit systématiquement au sous-prolétariat. L'avalissement par la misère forme des miséreux qui ressemblent rapidement à de vieux papiers emportés par la bourrasque vers un destin inconnu. Sommes-nous conscients de cet avenir incertain qui attend un trop grand nombre de jeunes?...

Les ministres ne pensent pas... ils dépensent

Pour s'attaquer à l'épineux problème de la pauvreté, les citoyens doivent cesser de se tourner exclusivement vers l'État. Ils doivent réapprendre à compter sur leurs propres moyens.

Par la prise en charge d'une partie de la vie des personnes, l'État nuit considérablement au développement des solidarités nécessaires entre les groupes de la société. Au fil des années, des comportements irresponsables de gouvernants ont suscité un mécontentement collectif qui se traduit par les fraudes fiscales, les grèves, le travail au noir, les réclamations irraisonnables des policiers, des pompiers, des fonctionnaires, des juges et de Tim Raines.

La multitude des programmes sociaux diminue aussi d'une façon certaine l'incitation au travail. Comment voulez-vous motiver une famille au travail si le père bénéficie de l'assurance-chômage, la mère de l'aide sociale, le garçon d'une allocation de formation professionnelle et la fille célibataire d'une prestation de maternité? Cette famille gagne plus à ne pas travailler.

Sans partager la philosophie des libéraux de monsieur Bourassa, je crois que le temps est venu d'amenuiser le rôle de l'État-providence. Une telle orientation exige du courage. Elle s'impose toutefois, car la réalité économique de l'heure dénote une crise sans précédent. L'obligation d'entretenir un ensemble de services sociaux destinés aux enfants, à la famille, aux personnes âgées et à d'autres adultes démontre nettement la déconfiture de la science économique.

Si les centres d'accueil, d'hébergement, de réadaptation et de services communautaires étaient fermés demain matin et que toutes les prestations sociales et industrielles étaient annulées, le

Québec connaîtrait un automne sombre et rempli de perturbation. Nous ne parlerions pas de chômage ni de marasme. La débâcle serait terrifiante. En un tel climat, le discours ne traiterait pas du désarroi des jeunes. Le Québec vivrait dans le désordre et dans l'anarchie.

Par l'artifice de mesures provisoires et souvent incohérentes, les gouvernements réussissent à faire fonctionner la société québécoise sans trop d'ébranlement, mais les contradictions et les dangers d'une économie qui marche constamment à l'envers du gros bon sens conduira la nation vers quel destin? Le Québec, l'un des pays les plus riches de la terre, ne peut demeurer un mirage. L'illusion des espaces illimités et l'effet optique d'une technologie avancée ne donneront pas aux jeunes le travail prometteur qu'ils espèrent.



CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3**Don
d'un ami****SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**425, ouest, boulevard de Maisonneuve,
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.**1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Etudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de
réflexion sur
l'actualité sociale
et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Non _____

Adresse _____

_____ code postal

8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514)387-2541

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

M. Fernand Paquin

11-89A

4, rue Prince Val
Lorraine

J6Z 1P9

**De concert
avec la**

Vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

Agences: Brossard (2), Chicoutimi, Laval, Montréal, Rimouski, Rivière-du-Loup, Sainte-Foy (2), St-Georges, Sherbrooke, Trois-Rivières, Val-d'Or.

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE